



VILLE DE VEVEY

REAMENAGEMENT DE LA PLACE ROBIN

MANDATS D'ETUDE PARALLELES D'ARCHITECTES ET/OU D'ARCHITECTES PAYSAGISTES A UN DEGRE EN PROCEDURE SELECTIVE

RAPPORT DU COLLEGE D'EXPERT·E·S



projet lauréat faites place ! © approches.

Vevey, avril 2025

Organisateur de la procédure :

Ville de Vevey
Service urbanisme et mobilité
Rue du Simplon 16
1800 Vevey

Maître de l'ouvrage :

Ville de Vevey
Municipalité
Place de l'hôtel de Ville
1800 Vevey



Ville de Vevey

Service urbanisme et mobilité

Simplon 16

1800 Vevey

Réaménagement de la Place Robin
Mandats d'étude parallèles
d'architectes et/ou d'architectes paysagistes
à un degré en procédure sélective

TABLE DES MATIERES

1	RESUME DES PRINCIPALES CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE	1
1.1	PREAMBULE.....	1
1.2	OBJECTIFS DES MANDATS D'ETUDE PARALLELES (MEP)	1
1.3	MAITRE DE L'OUVRAGE / MANDANT, ORGANISATEUR ET SECRETARIAT	1
1.4	TYPE DE PROCEDURE ET FORME DE MISE EN CONCURRENCE.....	1
1.5	IMPLICATION DU PUBLIC, DEMARCHE PARTICIPATIVE	2
1.6	BASES REGLEMENTAIRES.....	2
1.7	MANDATS - INTENTIONS DU MAITRE DE L'OUVRAGE.....	2
1.8	CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	3
1.9	GROUPE PLURIDISCIPLINAIRE.....	3
1.10	INDEMNITES.....	3
1.11	DOCUMENTS REMIS AUX CANDIDAT·E·S	4
1.12	OFFRES D'HONORAIRES.....	4
1.13	COUT CIBLE	5
1.14	COMPOSITION DU COLLEGE D'EXPERT·E·S	5
1.15	INCOMPATIBILITE, PRE-IMPLICATION	6
1.16	CONFIDENTIALITE.....	6
1.17	DECISION D'ADJUDICATION ET VOIES DE RECOURS.....	6
1.18	CALENDRIER.....	6
1.19	DOSSIERS DE CANDIDATURE ET CRITERES DE SELECTION	7
1.20	CRITERES D'APPRECIATION	7
1.21	PROPRIETE DES PROJETS.....	8
2	CAHIER DES CHARGES.....	9
2.1	CONTEXTE GENERAL	9
2.2	ENJEUX ET OBJECTIFS DES MEP	9
2.3	PERIMETRE D'ETUDE	11
2.4	CONTEXTE DE PLANIFICATION	11
2.5	HISTOIRE ET EVOLUTION DU LIEU	13
2.6	PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER.....	14
2.7	SITUATION ACTUELLE.....	14
2.8	PROJETS A VENIR, CONSTRUCTIONS	15
2.9	PROJETS A VENIR, ACCESSIBILITE, MOBILITE	16
2.10	CLIMAT ET ENVIRONNEMENT	19
2.11	INFRASTRUCTURES ET INSTALLATIONS TECHNIQUES	20
2.12	EQUIPEMENTS PUBLICS, ECLAIRAGE, MOBILIER URBAIN.....	22
2.13	CULTURE, ŒUVRES ET MONUMENTS.....	23
2.14	ACTIVITES ET MANIFESTATIONS.....	24
2.15	GESTION DE L'ESPACE PUBLIC	24
2.16	DEMARCHE PARTICIPATIVE	25
2.17	ETAPAGE DES TRAVAUX	25

3	PHASE DE SELECTION	26
3.1	SELECTION DES GROUPES PARTICIPANTS AUX MEP	26
3.2	NOTIFICATIONS	26
4	PHASE DES MANDATS D'ETUDE PARALLELES	27
4.1	LANCEMENT DES ETUDES.....	27
4.2	AUDITIONS INTERMEDIAIRES.....	27
4.3	AUDITIONS FINALES	27
4.4	JUGEMENT	27
4.5	EXAMEN PREALABLE.....	28
4.6	1ER TOUR DE JUGEMENT	28
4.7	PRESENTATION DES EXPERTISES.....	28
4.8	2EME TOUR DE JUGEMENT	28
4.9	DECISION DU COLLEGE D'EXPERT·E·S	29
4.10	RECOMMANDATIONS DU COLLEGE D'EXPERT·E·S	29
4.11	OFFRES D'HONORAIRES.....	29
4.12	REMERCIEMENTS	30
5	APPROBATION DU COLLEGE D'EXPERT·E·S	31
6	PRÉSENTATION ET CRITIQUES DES PROJETS	32

1 RESUME DES PRINCIPALES CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE

1.1 PREAMBULE

Le quartier de Plan-Dessus, situé à proximité du centre-ville et de la gare, est appelé à se densifier dans les prochaines années. Les rues en damier et la place Robin sont et seront ainsi de plus en plus investis par les habitant·e·s, les visiteurs·euse·s ainsi que les commerçant·e·s.

Les principes d'aménagement actuels doivent être revus pour mieux satisfaire les aspirations de la population, avec une répartition équitable de l'espace public entre les différents utilisateur·ice·s. Le maître de l'ouvrage s'engage à promouvoir l'intégration du genre et l'égalité d'usage entre toutes les personnes, quel que soit leur âge, leur origine ou classe sociale, dans l'aménagement des espaces publics. Diverses études ont été menées ou sont en cours d'étude pour créer un cadre à la planification générale du développement de ce quartier.

La place Robin occupe le cœur du quartier de Plan-Dessus. Les possibilités de créer de nouveaux espaces publics étant très restreintes, l'accent doit être mis sur la valorisation des espaces existants afin qu'ils soient le plus agréables possible et répondent aux attentes en termes d'usage.

Dans ce contexte, la Ville de Vevey lance une procédure de mandats d'étude parallèles à un degré en procédure sélective pour le projet de réaménagement de la place Robin et de son contexte immédiat, menée en parallèle avec une démarche participative suivie par la réalisation d'un aménagement temporaire.

1.2 OBJECTIFS DES MANDATS D'ETUDE PARALLELES (MEP)

La Ville de Vevey organise les mandats d'étude parallèles à un degré pour développer le projet de réaménagement de la place Robin comprenant notamment :

- la requalification de l'espace de la place et de ses abords
- la suppression du stationnement et de la circulation sur son pourtour
- l'aménagement d'une grand-place, en cohérence avec le projet de mobilité, développé par la Ville

L'objectif de la procédure est de sélectionner un·e architecte et/ou un·e architecte paysagiste pour le mandat d'étude et de réalisation du projet de réaménagement de la place Robin.

1.3 MAITRE DE L'OUVRAGE / MANDANT, ORGANISATEUR ET SECRETARIAT

Le maître d'ouvrage est la Ville de Vevey représentée par son Service urbanisme et mobilité. Elle a mandaté le bureau Tardin Pittet architectes à Lausanne en tant que bureau d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (BAMO) pour l'organisation technique de la présente procédure.

1.4 TYPE DE PROCEDURE ET FORME DE MISE EN CONCURRENCE

La présente procédure porte sur des mandats d'étude parallèles de projets en procédure sélective à un degré, tels que définis par les articles 3, 5 et 7 du règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 143 (édition 2009). Selon l'article 17.1 a), il s'agit de mandats d'étude parallèles avec poursuite de mandat.

La Ville de Vevey opte pour ce type de procédure dans le cadre de projets urbains et sensibles, qui concernent directement la population et qui nécessitent une forte adhésion politique, sachant que le périmètre concerné porte sur une surface d'environ 7'000 m². L'objectif est d'obtenir un concept portant sur le réaménagement de la place Robin et de son contexte immédiat, qui intègre à la fois les contraintes urbaines et paysagères, ainsi que les attentes des usager·ère·s, définies sur la base d'une démarche participative.

Les mandats d'étude parallèles sont lancés à l'issue d'un appel de candidatures, ayant pour objectif la sélection de 4 à 6 candidat·e·s choisis sur la base de dossiers.

1.5 IMPLICATION DU PUBLIC, DEMARCHE PARTICIPATIVE

La Ville de Vevey a souhaité solliciter la population sous forme d'une démarche participative, pour que le projet du réaménagement de la place Robin réponde au mieux aux attentes du public.

Ce processus est mené par le service urbanisme et mobilité avec l'atelier OLGa à Lausanne. Les étapes prévues sont les suivantes :

Phase diagnostic et co-conception :

- Organisation d'ateliers ouverts à tous, permettant de souligner les qualités et défauts de la place. Les résultats font l'objet d'un document de restitution qui formule des recommandations à l'attention des autorités et des futurs candidat·e·s intéressés à participer aux MEP.

Phase aménagement transitoire :

- Parallèlement à la phase de sélection des candidat·e·s des MEP, un aménagement transitoire est prévu en août 2024 sous forme de chantier participatif. Le rapport de synthèse (doc. 1.25) vient nourrir la réflexion des participants aux MEP.

A l'issue de la phase de diagnostic et de co-conception, les représentant·e·s des usager·ère·s constituent un groupe de travail, le conseil citoyen - CC. Deux délégué·e·s issus du CC sont appelés à fonctionner au sein du collège d'expert·e·s - CE, en tant que membres représentant·e·s des usager·ère·s. Les participant·e·s aux MEP présentent dans un premier temps leurs projets au CC, qui rédige ses observations sous forme d'un rapport, lequel est transmis à l'attention du CE.

1.6 BASES REGLEMENTAIRES

La présente procédure de concours est régie par le droit des marchés publics et la participation aux mandats d'étude parallèles implique pour le maître d'ouvrage, l'organisateur, le collège d'expert·e·s et les bureaux mis en concurrence, l'acceptation des clauses du règlement des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie SIA 143, édition 2009, du présent document, des réponses aux questions et des diverses prescriptions légales en vigueur.

1.7 MANDATS - INTENTIONS DU MAITRE DE L'OUVRAGE

Le mandat attribué à l'issue des MEP concerne le projet du réaménagement de la place Robin, sans la réfection des infrastructures et le remplacement de l'éclairage. La réaffectation éventuelle des édicules situés sur la place, pourra faire l'objet d'un mandat distinct.

Le maître de l'ouvrage entend confier toutes les prestations d'études et de réalisation des phases 31 à 53 selon les règlements SIA 102 et 105 (édition 2020) à l'auteur du projet lauréat recommandé par le collège d'expert·e·s - CE.

Le mandat sera attribué au lauréat dont les propositions sont jugées réalisables et répondant au règlement, cahier des charges et programme des MEP, selon les recommandations du collège d'expert·e·s.

En cas d'attribution de la totalité des prestations (phases 3, 4 et 5), il sera demandé également aux mandataires :

- de gérer l'ensemble de l'opération selon le code des frais de construction (CFC, niveau à 3 chiffres). Le devis général devra être établi selon un descriptif détaillé des travaux et fournitures prévus, matériaux choisis, métrés et prix indicatifs ;
- de respecter les délais d'exécution et les coûts ;
- de vouer une attention particulière à une gestion durable de la construction ;

- de fournir des prestations adaptées à l'opération considérée pour permettre un déroulement logique et pour coordonner des études et des travaux avec tout le soin requis, les compétences et la disponibilité que le maître d'ouvrage est en droit d'attendre de mandataires qualifiés ;
- de transmettre toutes les informations nécessaires au maître d'ouvrage afin de permettre à celui-ci de prendre, en temps voulu, les décisions utiles ;
- de porter attention à l'inclusivité de la démarche et en particulier l'égalité de genre dans une perspective intersectionnelle (c'est-à-dire pas seulement le genre, homme, femme, personnes non-binaires, mais aussi l'âge, la diversité fonctionnelle, l'origine, l'identité et l'orientation sexuelle, la classe sociale, ...).

1.8 CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation aux mandats d'étude parallèles à un degré est ouverte aux architectes et aux architectes paysagistes.

Les bureaux, obligatoirement constitués d'architectes et/ou d'architectes paysagistes, présenteront un dossier pour la procédure de sélection.

Le Maître de l'ouvrage souhaite soutenir la relève. Il est conscient de la difficulté pour cette dernière d'être retenue dans le cadre d'une procédure sélective. Afin d'ouvrir la participation aux jeunes bureaux (bureau moins de 5 ans et responsable de moins de 40 ans), le collège d'expert-e-s sélectionnera un ou des candidat-e-s qui ne seraient pas en mesure de fournir les références demandées, mais présentent des références non réalisées en relation avec le thème du mandat (études, projets primés etc.) ou un projet primé de concours.

Les candidat-e-s issus de la relève doivent s'annoncer en tant que tels dans la fiche d'inscription (doc.1.00) et faire la démonstration qu'ils remplissent les critères définis par ladite relève. Ils seront jugés dans une procédure distincte mais concomitante.

Les candidat-e-s doivent être établis en Suisse ou dans un état signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux mandataires établis en Suisse, pour autant qu'ils remplissent l'une des deux conditions suivantes :

- être titulaire, pour l'architecte du diplôme d'architecte, pour l'architecte paysagiste du diplôme d'architecte paysagiste, les diplômes respectifs délivrés soit par l'Ecole polytechnique fédérale (EPFZ / EPFL / EPUL), soit par l'Institut d'architecture de Genève (IAG / EAUG), soit par l'Académie d'architecture de Mendrisio, soit par l'une des Hautes écoles spécialisées suisses (HES / ETS), ou être titulaire d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence *;
- être inscrit dans un registre professionnel : Registre A ou B du REG (Fondation des Registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement) ou dans un registre équivalent.

1.9 GROUPE PLURIDISCIPLINAIRE

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire est bienvenue. En plus des compétences en architecture et en architecture du paysage, les candidat-e-s sont libres de consulter ou de s'adjoindre des spécialistes (urbaniste, sociologue, artiste...).

L'architecte ou l'architecte paysagiste est le pilote de l'équipe et l'interlocuteur principal du Maître de l'ouvrage. Une participation multiple n'est pas admise pour les professionnels dont la contribution est d'ordre conceptuel et, à part entière, déterminante pour le résultat final, selon la ligne directrice pour les règlements SIA 142/143, art. 9.3 « Constitution d'équipes pluridisciplinaires ».

Dans le cas où le candidat-e-s fait appel à d'autres professionnels, le maître de l'ouvrage ne sera pas lié contractuellement avec ceux-ci, car le choix de ces spécialistes fera l'objet d'une procédure de mise en concurrence spécifique. Le maître de l'ouvrage se réserve toutefois le droit d'adjuger un mandat de gré à gré aux spécialistes ayant fourni une contribution de qualité exceptionnelle, saluée dans le rapport.

1.10 INDEMNITES

Aucune indemnité n'est versée pour la phase de sélection.

Les indemnités forfaitaires, calculées selon l'article 17.1 a) du règlement SIA 143, seront versées à chacun des participants ayant remis et présenté un projet admis au jugement final :

- CHF 19'100.- TTC à chacun des 4 à 6 participants

1.11 DOCUMENTS REMIS AUX CANDIDAT·E·S

Programme des mandats d'étude parallèles, annexes P1, Q2, Q6, R9, issues du guide romand pour les marchés publics ainsi que les documents ci-après, mis en ligne sur le site www.simap.ch :

- 1.00 Fiche d'inscription (*avec indication pour catégorie soutien à la relève*)
- 1.01 Règlement, cahier des charges et programme des MEP Place Robin
- 1.02 Plan de situation, échelle 1/2000 (PDF) voir aussi carte interactive de la Riviera <https://map.cartoriviera.ch/>
- 1.03 Plan de situation, échelle 1/1000 (PDF)
- 1.04 Plan de situation, réseaux et introductions, échelle 1/500 (PDF/dwg)
- 1.05 Plan, échelle 1/500 (PDF)
- 1.06 Plan édicule wc publics (PDF/dwg/)
- 1.07 Plan édicule station transformatrice (PDF/dwg)
- 1.08 Plan directeur communal
- 1.09 Plan d'affectation Rue de Fribourg
- 1.10 Plan d'affectation Avenue Reller
- 1.11 Plan d'affectation Les Moulins
- 1.12 Masterplan Quartier Plan-Dessus
- 1.13 Etude urbanistique du quartier Plan-Dessus
- 1.14 Rapport historique
- 1.15 Feuille de route, gestion stratégique du stationnement à Plan-Dessus
- 1.16 Piétonisation de la Place Robin, plan de l'aménagement projeté
- 1.17 Plan Climat Ville de Vevey
- 1.18 Directive Municipale sur la protection des arbres
- 1.19 Règlement communal sur la protection des arbres
- 1.20 Rapport état phyto-sanitaire arbres du domaine public
- 1.21 Directive accès, surfaces de manœuvre et d'appui pour les moyens d'intervention sapeurs-pompiers
- 1.22 Fiches éclairage urbain Plan-Dessus
- 1.23 Restitution de la démarche participative
- * 1.24 *Plan d'affectation Nord-Ouest*
- * 1.25 *Restitution de la phase de l'aménagement transitoire*
- * 1.26 *Fiche quantitative du projet*
- * 1.27 *Fiche offre d'honoraires*
- * 1.28 *Elévations de la Place Robin, échelle 1/500 (PDF/dwg)*
- * 1.29 *Station transformatrice, rapport de simulations électromagnétiques*
- * *Documents transmis lors du lancement des MEP aux candidat·e·s sélectionné·e·s*

1.12 OFFRES D'HONORAIRES

Une offre d'honoraires est demandée avec le rendu final des mandats d'étude parallèles, sur la base du tableau de l'annexe (doc 1.27), avec l'indication du facteur d'ajustement r, du temps moyen nécessaire en heures, du facteur de groupe, du temps offert et du montant des honoraires en francs.

Les règlements SIA 102 et 105 (dernières éditions) constituent la base de définition des prestations et honoraires.

L'offre financière est remise dans une enveloppe fermée et séparée des autres documents. Cette enveloppe n'est ouverte qu'après le jugement des projets. Le tarif horaire mentionné dans les différentes offres sera identique pour toutes les phases, y compris celle de l'avant-projet.

1.13 COUT CIBLE

Le coût des travaux estimés (+/- 30 %) par la Ville se monte à CHF 2'750'000.- HT CFC 4 pour le réaménagement de la Place Robin ainsi que les tronçons des tracés des 4 rues adjacentes, soit environ 7'000 m². Ce montant ne prévoit pas la réfection des infrastructures et de l'éclairage, ni la réaffectation éventuelle des édifices situés sur la place.

Dans le cadre de l'audition finale des MEP, il est procédé à une évaluation économique des projets en lice par le spécialiste-conseil. Le rapport d'expertise est communiqué au collège d'experts pour une prise en compte rigoureuse de ce critère dans leur évaluation. Le Maître de l'ouvrage recommande aux concurrents de prendre toutes les dispositions leur permettant de respecter les objectifs énoncés.

A l'issue des MEP, une demande de crédit d'études sera déposée par la Municipalité auprès du Conseil Communal. Le crédit de réalisation sera demandé dans une étape suivante.

1.14 COMPOSITION DU COLLEGE D'EXPERT·E·S

Le collège d'expert·e·s, désigné par le maître d'ouvrage, est composé des personnes suivantes :

Membres professionnels :

Antoine Dormond	Architecte paysagiste HES FSAP, Municipal, service Urbanisme et mobilité, SIGE, Ville de Vevey
Marc Assal	Géographe-Urbaniste UNIL, Chef de projet, service Urbanisme et mobilité, Ville de Vevey
Thierry Spalla	Ingénieur civil HES, Adjoint technique, service Travaux publics, espaces verts et entretien, Ville de Vevey
Valérie Hoffmeyer	Architecte paysagiste HES, à Genève
Alice Chénais	Architecte urbaniste EPFL, à Renens
Pierre Cauderay	Architecte EPFL, à Lausanne

Membres non professionnels :

Nathalie Jendly	Déléguee du conseil citoyen
-----------------	-----------------------------

Membres suppléants professionnels :

Julien Cainne	Urbaniste ENSA, Chef de service, service Urbanisme et mobilité, Ville de Vevey
Clotilde Rigaud	Architecte paysagiste HES, à Saint-Gingolph
Christophe Rime	Architecte EPFL architecte paysagiste ETS, Chef de projet, service Urbanisme et mobilité, Ville de Vevey
Grégoire Martin	Contremaitre horticulteur E/P, Responsable secteur Espaces verts, service Travaux publics, espaces verts et entretien, Ville de Vevey

Membres suppléants non professionnels :

Gabriela Kaempf	Municipale, service Accueil et population Cohésion sociale, Durabilité, Ville de Vevey
Piotr Wiacek	Responsable secteur Sport, service Famille, éducation et sport
Léandre Séraïdaris	Délégué du conseil citoyen

Les membres du collège d'expert·e·s, issus de la démarche participative, sont désignés lors du lancement des MEP.

Spécialistes-conseils :

Stéphane Michlig	Directeur de travaux économie de la construction, Quartal SA, à Vevey
Elsa Cauderay	Architecte indépendante, expertise genre, Association Lares, à Berne
Claire Romito	Ingénieure en mobilité (employée chez Transitec), expertise genre, Association Lares, à Berne

1.15 INCOMPATIBILITE, PRE-IMPLICATION

Les concurrents doivent s'assurer qu'ils ne se trouvent pas dans une situation de conflit d'intérêts selon l'art. 12.2 du règlement SIA 143, édition 2009. La directive de la commission SIA 142/143 "Conflits d'intérêts" accessible sur le site www.sia.ch, rubrique "concours - lignes directrices" aide à l'interprétation de l'art. 12.2.

Les membres du CE et leurs bureaux, les spécialistes-conseils et leurs bureaux, les membres du CC ainsi que le bureau organisateur de la procédure, ne sont pas autorisés à participer à la présente procédure.

1.16 CONFIDENTIALITE

Les documents et informations fournis réciproquement par le maître de l'ouvrage et les candidat-e-s sont utilisés exclusivement dans le cadre de la présente procédure et traités de manière confidentielle par les parties.

Les membres du CE et leurs bureaux, les spécialistes-conseils et leurs bureaux, les membres du CC ainsi que l'organisateur sont informés qu'ils ont un devoir de réserve et de confidentialité sur les informations qu'ils détiennent. Ils ne peuvent donc pas transmettre des informations ou des documents à des tiers, qu'ils participent ou non aux mandats d'étude parallèles, sauf sur autorisation de la part de l'adjudicateur ou via ce dernier.

1.17 DECISION D'AJUDICATION ET VOIES DE RECOURS

Les décisions du maître de l'ouvrage relatives à la phase de sélection et à l'attribution du mandat peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois. Le recours dûment motivé doit être déposé dans les 20 jours après la notification.

Le droit applicable est le droit suisse, en particulier le Code des Obligations. Le for est à Vevey.

Les litiges relatifs aux mandats d'étude parallèles peuvent faire l'objet de recours selon l'art. 28.1 du règlement SIA 143.

Les appréciations du collège d'expert-e-s sont sans appel.

1.18 CALENDRIER

Démarche participative :

- Atelier participatif : mercredi 17.04.2024
- Aménagement temporaire, mise en place : du mercredi 28.08.2024 au samedi 31.08.2024
- Bilan de l'aménagement temporaire : mercredi 02.10.2024

Phase de sélection :

- Ouverture de la procédure sélective sur le site www.simap.ch : vendredi 14.06.2024
- Délai d'envoi des questions sur www.simap.ch : vendredi 28.06.2024
- Réponse aux questions de la procédure sélective sur www.simap.ch : vendredi 12.07.2024
- Date du rendu des dossiers de sélection : vendredi 16.08.2024
- Résultat de la procédure sélective : septembre 2024

Phase des mandats d'étude parallèles MEP :

Le calendrier est susceptible d'évoluer, il sera confirmé lors du lancement des MEP.

- Lancement des mandats d'étude parallèles et visite du site : mercredi 30.10.2024
- Dialogue intermédiaire CC* : samedi 7.12.2024
- Dialogue intermédiaire CE** : jeudi 19.12.2024

- Communication du rapport intermédiaire : mercredi 15.01.2025
- Rendu des projets des mandats d'étude parallèles : vendredi 14.02.2025
- Audition finale CC* : samedi 22.02.2025
- Audition finale CE** : jeudi 06.03.2025 et jeudi 13.03.2025
- Communication des résultats : mai 2025
- Exposition publique des résultats des mandats d'étude parallèles : mai 2025

Suite des opérations (planning intentionnel) :

- Attribution du mandat d'architecte ou d'architecte paysagiste : été 2025
 - Début des travaux : automne 2026
 - Mise en service : printemps 2028
- * CC abréviation pour conseil citoyen ** CE abréviation pour collège d'expert·e·s

1.19 DOSSIERS DE CANDIDATURE ET CRITERES DE SELECTION

Pour la phase de sélection, les candidats doivent déposer un dossier respectant strictement la forme et le contenu demandés par l'adjudicateur.

Le dossier demandé comprend trois parties soumises à l'évaluation du collège d'experts :

- un chapitre relatif à la compréhension de la problématique,
- 2 références d'un aménagement urbain et paysager,
- l'organisation et la méthodologie mise en place, comprenant l'organigramme du mandat avec la composition de l'équipe.

1.20 CRITERES D'APPRECIATION

Dans le cadre de la phase des mandats d'étude parallèles, les propositions des concurrents sont jugées sur la base des critères suivants :

- qualité et cohérence globale de l'ensemble proposé ;
- respect du programme et du cahier des charges ;
- qualité paysagère de la proposition (composition végétale, régénération des sols, gestion des eaux, ...) ;
- compréhension du contexte existant et historique et de ses potentiels d'inspiration du projet ;
- qualités fonctionnelles, spatiales, ludiques du projet ;
- qualité d'approche, sociale, participative et inclusive, basée sur la diversité des utilisateur·rice·s ;
- qualité de la réponse apportée pour garantir un accès aux espaces et équipements urbains équitable pour toutes et tous ;
- cohérence architecturale de la proposition ;
- qualité sociale et d'animation du projet ;
- capacité d'activation de la place par les rez-de-chaussée en relation avec la démarche participative ;
- pertinence du concept proposé en lien avec les objectifs énergétiques et environnementaux ;
- prise en compte de la durabilité, circularité, promotion de la nature en ville (biodiversité, bien-être et santé des habitant·e·s) ;

- capacité de réversibilité et d'adaptabilité aux évolutions (projet pas figé) ;
- économie de moyens, rationalité du projet pour limiter les coûts de construction et d'exploitation ;
- respect de l'objectif budgétaire prévu.

Cet ensemble de critères est exhaustif. L'ordre dans lequel ils sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

1.21 PROPRIETE DES PROJETS

Les documents et informations fournis lors de la présente procédure sont utilisés exclusivement dans la cadre de cette dernière et traités de manière confidentielle par les parties.

Les droits d'auteur sur les projets restent propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions des concurrent-e-s primés deviennent propriété du maître de l'ouvrage (art. 26 du règlement SIA 143).

2 CAHIER DES CHARGES

2.1 CONTEXTE GENERAL

Les rues, places et parcs définissent l'espace public de la ville, support des déplacements, des activités quotidiennes et de la sociabilité. Le développement urbain de Vevey s'organise sur une structure viaire existante avec des espaces publics identitaires hérités du passé. Dans les années à venir, le besoin en espaces publics de qualité va s'intensifier en relation avec la densification du tissu urbain. Les possibilités de créer de nouveaux espaces publics étant très restreintes, l'accent doit être mis sur la valorisation des espaces existants afin qu'ils soient le plus agréables possible et répondent aux attentes en termes d'usage.

La compacité du territoire communal limite le nombre de grands parcs ou de places publiques. Cette relative rareté confère aux espaces publics existants une importance primordiale aux yeux des Veveysan-ne-s. Bien que la plupart d'entre eux soient aujourd'hui valorisés, d'autres voient leur usage contraint par la pression automobile. Une utilisation plus judicieuse et plus équitable de l'espace public est ainsi un des thèmes majeurs et récurrents de l'aménagement urbain. Il devrait se traduire concrètement par une requalification des rues et places, libérées notamment d'une partie de l'emprise des automobiles.

La Ville de Vevey intègre systématiquement cette problématique dans sa planification générale et particulière. Les références les plus récentes se trouvent dans l'actuelle révision du Plan Directeur Communal (PDCoM) ainsi que dans les études spécifiques à chacun des quartiers, notamment le Masterplan du quartier de Plan-Dessus.

La Place Robin constitue le centre du quartier de Plan-Dessus, situé au nord-ouest de la Ville, proche de la gare. Le quartier a connu une importante croissance ces vingt dernières années. Croissance qui a été provisoirement interrompue par la mise en zone réservée de l'ensemble des terrains à bâtir du quartier, afin de se donner le temps de la réflexion. Elle devrait cependant se poursuivre ces prochaines décennies, dès la mise en œuvre du Plan d'Affectation « PA Nord-Ouest », ainsi que des Plans d'affectation « Rue de Fribourg », « Avenue Reller » et « Les Moulins » à l'horizon 2025.

Les rues en damier et la place Robin au centre du quartier, sont et seront ainsi de plus en plus investis par les habitant-e-s, les visiteuses et visiteurs ainsi que les commerçant-e-s. Ce qui implique une répartition plus équitable de l'espace public entre les différents utilisateurs-ice-s. Les habitant-e-s et commerçant-e-s qui se sont exprimé-e-s, lors d'ateliers participatifs ont confirmé ce souhait et ont transmis à l'occasion d'une pétition adressée à la Municipalité la demande de mieux faire respecter la mise en zone 30 du quartier et de limiter le transit des véhicules à l'intérieur du quartier.

A la suite des diverses études menées et des demandes de la population, la Municipalité de Vevey a décidé de déplacer le stationnement et de supprimer la circulation sur les rues entourant la place Robin, en prévoyant le réaménagement de la place d'un seul tenant jusqu'aux pieds de façades des bâtiments riverains. Cet aménagement se fera en deux étapes : un aménagement temporaire **est** mis en place fin août 2024, alors que le projet définitif est prévu au plus tôt en 2028.

2.2 ENJEUX ET OBJECTIFS DES MEP

La Place Robin est un espace public à la fois très apprécié et très utilisé par les habitant-e-s du quartier, comme lieu de détente et d'animations.

L'objectif est de réaménager l'espace en respectant l'identité du lieu, en maintenant les qualités, en recherchant une polyvalence et une mutualisation des équipements dans un souci de sobriété et de simplicité. La place doit pouvoir compléter le développement urbain futur du quartier, que ce soit dans les rues ou dans les cœurs d'îlots, d'où le besoin d'un projet flexible et réversible, à même de répondre à cette évolution.

Le réaménagement devra promouvoir un usage égalitaire, diversifié, accessible et partagé des espaces publics de jour comme de nuit en tenant compte de la diversité des profils de genre, d'âges, d'origine sociale et culturelle des usagers et usagères de ce quartier.

Plusieurs études montrent que l'espace public n'est pas neutre. Tout le monde n'y accède pas ou ne s'y sent pas légitime. L'analyse genrée des usages ou non-usages des espaces devra donc être prise en compte dans les propositions d'implantation pour ne pas créer de lieux exclusifs d'une part, et pour lier l'aménagement aux positions et fonctions sociales des femmes et des hommes d'autre part.

Cette capacité du projet à tendre vers des espaces égalitaires devra se traduire dans la façon d'appréhender les mobilités, les aménagements, la praticité dévolus à différents usages, le confort de chacun et chacune dans l'occupation de l'espace, le sentiment de sécurité, et le renforcement d'une capacité d'appropriation de son lieu de vie. Il est donc attendu que les équipes candidates intègrent cette dimension dans leur proposition et qu'elle se traduise dans le processus de travail autant que dans les propositions d'aménagement qui amélioreront la qualité de vie sans renforcer les stéréotypes.

Un déficit de sécurité important existe notamment pour les enfants, en raison du trafic et du stationnement qui entoure la place. Malgré son arborisation la place est très minérale, ce qui la rend peu adaptée aux enjeux climatiques actuels.

Les réaménagements futurs seront élaborés dans une logique de résilience et de durabilité en cohérence avec le Plan climat (doc. 1.17). De ce fait, les rues seront complétées en végétation et les sols rendus perméables de manière à limiter les îlots de chaleur urbains, et avec l'objectif de renforcer la biodiversité en ville.

L'enjeu du projet est de réaménager la Place Robin et les quatre rues qui l'entourent, sur lesquelles seront supprimés le stationnement et la circulation, permettant ainsi d'étendre la surface de la place jusqu'aux pieds des façades. L'utilisation plus judicieuse de l'espace public devrait se traduire concrètement par une requalification des rues et de la place. Ces aménagements devront permettre une bonne cohabitation des piétons et vélos et d'éviter en l'absence de véhicules motorisés.

- Revue Espace Suisse. (2023). Cahier "Genre et Espace public" <https://www.espazium.ch/fr/weitere-publikationen-genre-et-espace-public-2023-espacesuisse-ndeg3>

- Waeber, O., Cattacin, S., Gamba, F. et al. (2023). Urbanisme sensible aux différences de genre : Recommandations à l'attention des acteurs/trices de l'urbanisme à Genève. Université de Genève, version longue et courte(8). www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociobrief

- collectif. (2022). L'ÉGALITÉ DE GENRE DANS L'AMÉNAGEMENT URBAIN : Réflexions et préconisations pour une ville plus égalitaire. Ville de Lyon. http://www.genre-et-ville.org/wp-content/uploads/2022/09/Guide_Genreeturbanisme_2022_VF.pdf

- Maire de Paris. (2021). Guide référentiel sur le « genre et l'espace public ». Ville de Paris. <https://cdn.paris.fr/paris/2021/06/22/ef76eddf0e98f7d0397792497033349.pdf>

2.3 PERIMETRE D'ETUDE

Le périmètre de réflexion, indiqué par un liseré **rouge**, correspond au Master plan de Plan-Dessus élaboré en vue du réaménagement progressif des rues du quartier.

Le périmètre d'intervention indiqué par un liseré **bleu**, correspond à la place Robin, étendue jusqu'aux fronts bâtis qui bordent les tronçons de rues, la rue Gutenberg côté nord, la rue des Tilleuls côté est, la rue de Fribourg côté sud et la rue des Marronniers côté ouest.



liseré **rouge** périmètre de réflexion / liseré **bleu** périmètre d'intervention

Le périmètre de la Place Robin avoisine une surface de 4'200 m². La future place, incluant les voiries à son pourtour, aura un périmètre d'environ 7'000 m².

Les parties en grisé dans le texte ci-après indiquent les points à intégrer dans le projet du réaménagement de la place.

2.4 CONTEXTE DE PLANIFICATION

Le Plan directeur communal PDCom de Vevey datant de 1997 a été révisé en fonction des nouveaux besoins de la population et des nouvelles priorités en termes de gestion du territoire. Le PDCom révisé (doc. 1.08) a été adopté par le Conseil communal le 1^{er} février 2024 et approuvé le 2 octobre 2024 par le Conseil d'Etat.

Le Plan général d'affectation PGA et son règlement sur les constructions datant de 1952 sont obsolètes. Afin d'accélérer la révision de ces documents, il a été divisé en 6 parties distinctes et autonomes afin de traiter en priorité les secteurs plus sensibles.

Le Plan d'affectation PA nord-ouest (doc. 1.24) comprend les quartiers de Plan-Dessus, Gilamont, Crosets et Bosquets. Le quartier de Plan-Dessus a connu une importante croissance ces vingt dernières années. En 2017, la mise en zone réservée de l'ensemble de ses terrains à bâtir a été décrétée, afin de se donner le temps de la réflexion. Débuté au printemps 2019, la mise en vigueur du PA nord-ouest est prévue à l'horizon 2025.

Ce document ne peut être utilisé que dans le cadre de la présente procédure et de manière confidentielle.

Les Plans d'affectation PA - Rue de Fribourg, Avenue Reller, Les Moulins, d'« initiative privée » ont été élaborés en s'appuyant sur le Plan Directeur Communal (PDCom), en étroite collaboration avec les règles formalisées par le Plan d'Affectation « PA nord-ouest ». Ils prévoient la réalisation de logements et de locaux destinés à accueillir des activités et des équipements publics, notamment en rez-de-chaussée. La mise à l'enquête publique des PA a permis de revoir conjointement les projets notamment en fonction de la problématique des accès et du stationnement au sein du quartier, le traitement des rez-de-chaussée, l'aménagement végétalisé des cœurs d'îlot.

- Le Plan d'affectation PA n° 55.60 PA Rue de Fribourg (doc. 1.09) concerne la parcelle RF n°331 située entre la rue de Fribourg, le chemin Vert et l'avenue de Corsier. Il prévoit sur cette parcelle de 10'286 m², anciennement occupée par les locaux d'anciennes imprimeries aujourd'hui désaffectées ainsi que par un parking privé de 170 places, la construction de logements ainsi que des activités et des équipements publics, donc un parking de 70 places publiques. Un acte de vente à terme en faveur de la Commune a été signé avec le propriétaire, pour l'îlot Nord-Est de la parcelle. Une nouvelle ruelle sera créée entre les deux îlots bâtis, et sera versée au Domaine public.
- Le Plan d'affectation PA n° 55.62C Avenue Reller (doc. 1.10) concerne la parcelle RF n° 272 située entre l'avenue Reller, la rue de Fribourg, la rue du Jura et la rue Gutenberg. Cette parcelle de 3'449 m² est actuellement occupée par un immeuble d'activités. Un bonus de surfaces constructibles a été concédé en échange de la cession à la Ville de 20 places de stationnement, accessibles au public et permettant de réaménager l'espace public du quartier en faveur des mobilités douces, ainsi que la cession de 110 m² d'espaces d'activités de plain-pied.
- Le Plan d'affectation « Les Moulins » (doc. 1.11) concerne les parcelles RF n° 351, 355 et 1313, situées entre la rue des Moulins, l'avenue de Corsier et le quai de Copet. Le périmètre d'une surface de 6'752 m² est actuellement occupé par deux immeubles d'habitation et deux bâtiments d'activités, l'un étant recensé au patrimoine architectural et récemment rénové, l'autre comprenant un bâtiment industriel désaffecté. Le plan prévoit notamment la mise en place d'une servitude de passage public permettant la traversée du quartier par la création d'une voie de mobilité douce liant le secteur de Plan-Dessus à la Veveyse.

Diverses études et réaménagements partiels ont été effectués à Plan-Dessus et deux études principales précèdent le projet de réaménagement de la place Robin :

- La feuille de route, gestion stratégique du stationnement à Plan-Dessus (doc. 1.15), fixant l'objectif de libérer l'espace public d'une partie du stationnement en proposant des alternatives de parcage en périphérie du quartier (Cour aux marchandises).
- Le Masterplan de Plan-Dessus (doc 1.12) visant à assurer la cohérence du réaménagement progressif de l'ensemble des rues du quartier.

La Place Robin est une place centenaire, créée juste après le rattachement du quartier de Plan-Dessus à la Commune de Vevey à la fin du 19^{ème} siècle. La Ville a donné en 1907 le nom de la place Robin en l'honneur d'Emile Robin, industriel, philanthrope et humaniste, né le 12 août 1819 à Paris dans le quartier de Belleville. Une plaque a été posée sur la place le 2 décembre 2015, pour commémorer le centenaire de sa mort.

2.6 PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

La commune de Vevey est considérée comme un site d'importance nationale par l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) et le quartier de Plan-Dessus est défini comme un ensemble dont la substance et la structure d'origine doivent être sauvegardées.

La place Robin figure à l'ISOS et à ICOMOS comme jardin historique. La fiche 348-1 du recensement architectural du Canton de Vaud indique les caractéristiques suivantes : jardin historique / place publique, place de jeux / réalisation 1912-1915 / patrimoine arboré remarquable / description : « Place urbaine aménagée au cœur de la ville de Vevey au nord-ouest par rapport au centre historique de la ville. Cette place facilement accessible au public est pourvue de cheminements piétonniers en bitume ; elle est principalement revêtue de bitume (terrain de street foot). Cette place comprend de nombreux jeux pour enfants mais surtout plusieurs alignements simples d'arbres remarquables (Aesculus centenaires et bicentenaires pour la plupart en bon état phytosanitaire (doc 1.20). Ces alignements animent et délimitent les différentes surfaces de cette place urbaine », voir sous www.recensementarchitectural.vd.ch/territoire/recensementarchitectural/.

Les concurrents conserveront le patrimoine arboré, avec une attention particulière aux conséquences du travail dans le domaine vital des arbres et respecteront la nouvelle loi cantonale LPrNP, mise en vigueur en 2023, la directive et le règlement communal sur la protection des arbres de la Ville de Vevey (doc 1.18 et 1.19).

2.7 SITUATION ACTUELLE

Le quartier de Plan-Dessus est un quartier populaire et multiculturel. La population avoisine 4'100 habitant·e·s, avec une augmentation prévue d'environ 900 personnes d'ici à 2030.

L'état des lieux issu de la démarche participative (doc. 1.23) répertorie diverses constructions et équipements situés sur la place, parmi lesquels :

- l'édicule ECA B173 surface bâtie 17 m2, wc public avec une vitrine d'information (doc 1.06)
- l'édicule ECA 2887, surface bâtie 34 m2, station transformatrice électrique pour la Romande Energie (doc 1.07)
- une fontaine nouvelle
- un potager communautaire équipé de composts collectifs
- une place de jeux, des jeux en libre-service, des tables ping-pong,
- des terrains de foot et basket
- du mobilier urbain,
- une boîte à livres
- des panneaux et vitrines d'informations et d'affichage
- des oeuvres d'art
- un système de collecte des déchets
- des places de stationnement, deux roues et voitures, urgences, PMR, ...
- une boîte postale
- ...

Une analyse critique de ce programme existant, en relation avec les résultats de la concertation (doc. 1.23), est attendue des concurrents, et de tenir compte des inégalités de genre (par exemple quelle est l'inclusivité des équipements en place - foot, jeux pour enfants-, des WC, des points d'eau, des bancs, ...).



© Ville de Vevey, atelier OLGa (doc. 1.23)

2.8 PROJETS A VENIR, CONSTRUCTIONS

Des projets sont envisagés ou à l'étude sur les fronts de la place :

Café de l'Avenir :

Les parcelles 260 et 263 ont été achetées par la Ville grâce au droit de préemption, en 2021. La ville devra donc développer au minimum 80% de logements d'utilité publique sur ces parcelles. La zone réservée, qui interdit tout projet important de transformation, ne permet pas à la Ville de développer un projet, tant que les nouvelles règles de construction ne sont pas entrées en vigueur (PA Nord-Ouest). Une démarche participative sera mise sur pied en amont du projet, qui pourra débuter dans les meilleurs délais dès 2025. En attendant le PA Nord-Ouest et le nouveau projet, l'emblématique café de l'Avenir, fermé depuis 2018, est utilisé temporairement par Caritas au rez-de-chaussée.

La Cour de l'avenir est utilisée de mai à septembre par une terrasse saisonnière, qui propose une offre culturelle. Des appartements ont aussi été mis en location avec des baux à durée limitée en 2023. Une affectation de café-restaurant sera de toute manière intégrée au nouveau projet. Le PA Nord-Ouest prévoit également la conservation de l'espace ouvert situé à l'angle sud-est de la parcelle 263. La taille de cet espace ouvert dépendra de la construction - ou non - d'un volume contre le mur borgne en contiguïté du bâtiment de la parcelle 261, et de la conservation - ou non - du bâtiment qui abritait le café de l'Avenir.

Rue des Tilleuls :

Un projet de rénovation énergétique du bâtiment a été mis à l'enquête en 2024 (parcelle 261). Le projet proposé est disponible en téléchargement ici : <https://partage.vevey.ch/nextcloud/index.php/s/SW8sBxeNTE46wks>

Rue des Marronniers :

Un projet de rénovation énergétique et d'aménagement de la cour a été mis à l'enquête en 2024 (parcelle 244). Le projet proposé est disponible en téléchargement ici : <https://partage.vevey.ch/nextcloud/index.php/s/SW8sBxeNTE46wks>

2.9 PROJETS A VENIR, ACCESSIBILITE, MOBILITE

En 2022, la Ville de Vevey a lancé une étude sur la gestion du stationnement dans le quartier de Plan-Dessus. Le document qui en découle est une feuille de route opérationnelle (doc 1.15) visant un abaissement progressif de la pression sur l'offre en stationnement dans le quartier ainsi qu'un espace public plus équitablement réparti entre les différents usager·ère·s.

Un test de piétonnisation et d'aménagement temporaire a été effectué sur la rue des Tilleuls en 2022, 2023 et 2024. Les retours des usager·ère·s ont été dans l'ensemble très positifs. Les attentes du public concernant le réaménagement de la place sont importantes. Une pétition signée par 143 personnes demande notamment de supprimer le stationnement et de réaménager les rues au pourtour de la place. Une pression sur le stationnement est toutefois constatée en soirée et la nuit, pour les usages résidentiels.

La stratégie pour le stationnement et la circulation qui prévoit la piétonnisation et la relocalisation du stationnement en périphérie, est mise en place dans le cadre de l'aménagement temporaire, prévu en août 2024. La circulation est maintenue dans les angles de la place. Une alternative au stationnement est disponible en périphérie du quartier, par la présence d'un parking à 150 m de la place Robin, sur le site de la Cour aux Marchandises, ouvert depuis décembre 2023. L'ouverture d'un autre parking de 80 places sur la parcelle n°331 (croisement Chemin Vert/Rue de Fribourg/Av. de Corsier) est également prévue courant 2024.

Le réaménagement du quartier est prévu de manière progressive et en fonction des opportunités. Le régime de circulation sera modifié pour accompagner les adaptations structurelles et les aménagements des rues. À terme, la circulation sera pensée de manière à garantir la possibilité d'un passage en zone de rencontre 20 km/h ou rues piétonnes sur l'ensemble du quartier de Plan-Dessus.

Horizon A (dès 2024)

L'ouverture au public du parking « Cour aux marchandises » situé derrière la gare permet le déplacement en périphérie des places de parc actuellement situées sur le pourtour de la place Robin qui est piétonnisée. Quatre carrefours du quartier seront requalifiés et les places de stationnement existantes diversifiées (livraison, dépose-minutes, vélo, etc.).

Horizon B (d'ici 3 à 5 ans)

La réalisation des projets urbanistiques PA « Av. Reller » et « Rue de Fribourg » et la conséquente disponibilité d'environ 90 places de parc en ouvrage, permettront la délocalisation d'autant de places de parc situées en voirie. La totalité de la rue de Fribourg et du quai de Copet sera rendue aux piétons, et certaines rues passeront en zone 20 km/h.

Horizon C (long terme)

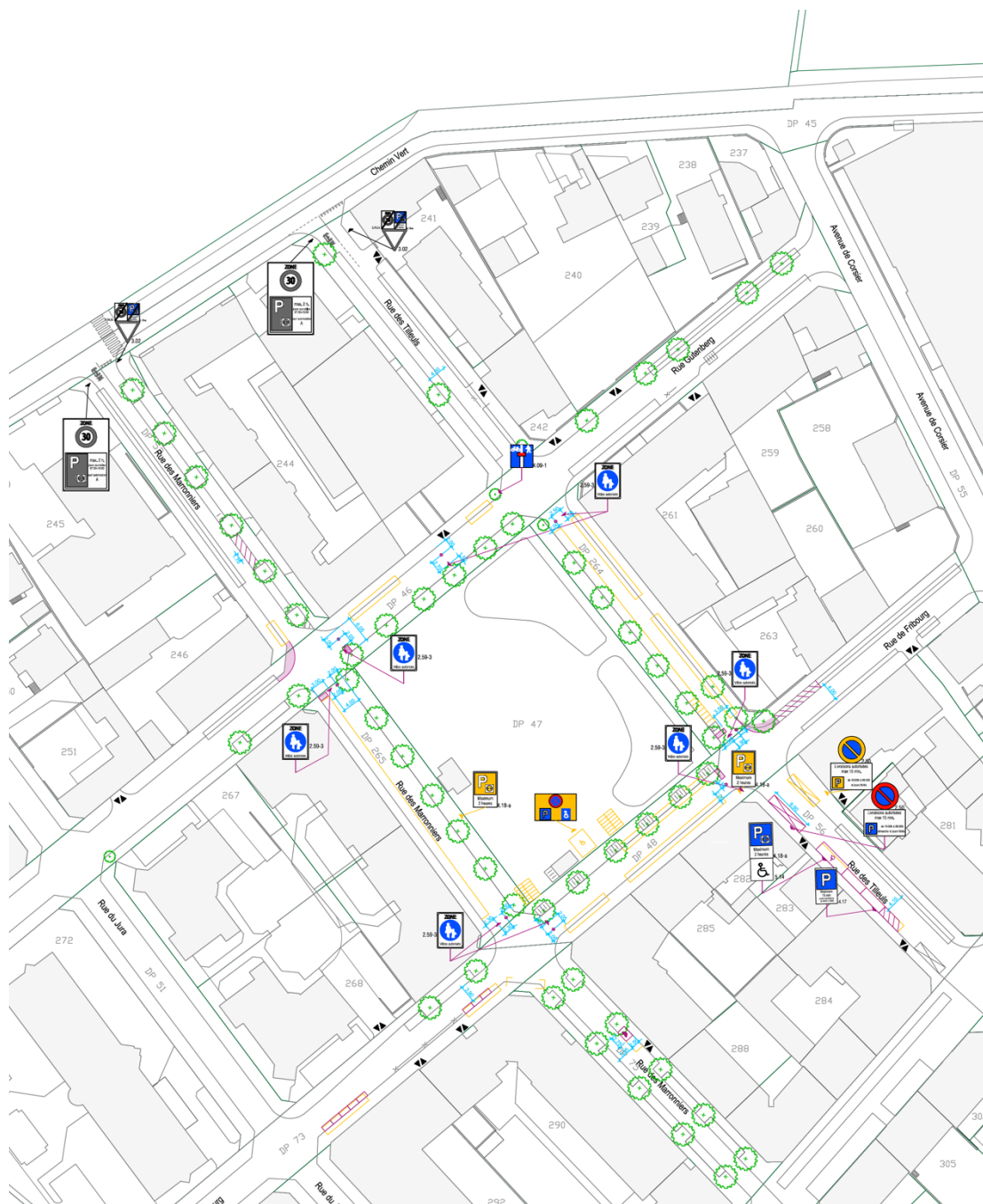
Lorsque l'ensemble des réaménagements seront terminés, le quartier de Plan-Dessus sera principalement piéton ou en zone 20 km/h. Les places de parc seront alors situées essentiellement en périphérie du quartier.

Les angles de la place seront traités de manière unitaire, en privilégiant la place sur les rues attenantes. Les aménagements proposés doivent permettre la circulation dans les angles, rendre possible l'accès en mobilité douce à la place depuis toutes les rues adjacentes via des aménagement autant que possible sécurisant pour les enfants, seniors ..., assurer la transition entre les rues et la place, respectivement les zones 20 et 30 et la zone piétonne et, dissuader le passage non-autorisé de véhicules motorisés.

Le passage pour les véhicules d'urgence et exceptionnels doit être garanti.

L'accessibilité aux 15 places privées situées sur la parcelle 243 doit être assurée, l'accès étant à privilégier par la rue Gutenberg, venant depuis le nord.

Le plan de signalisation ci-après illustre les principes mis en place avant l'aménagement temporaire (doc 1.16).



© Ville de Vevey, bureau CITEC

Piétons :

La Ville de Vevey prévoit de piétonniser la place Robin. La rue de Fribourg deviendra l'artère principale piétonne permettant de traverser le quartier du nord au sud. La rue des Tilleuls deviendra l'axe est-ouest, aménagé en une zone de rencontre, voir les coupes type du Masterplan (doc 1.12).

Les concurrents veilleront à assurer cette continuité fonctionnelle et en terme d'aménagement. Les cheminements seront adaptés aux divers usages et en particulier aux personnes à mobilité réduite (PMR), en tenant compte de la norme SN 640 075 (Espace de circulation sans obstacle).

Afin de lutter contre le phénomène d'évitement de parcours urbain selon le genre (pouvant être généré par des aménagements tel que cul-de-sac, passage sous voie, centralité spatiale, etc) une attention particulière sera accordée au caractère sécurisant et autonome des parcours, et à la légitimité de stationner et de parcourir l'espace public pour toutes et tous. Les parcours encourageront également l'autonomie des enfants dans leur déplacements (à pied, à vélo, en trottinette, ...).

Vélos :

Actuellement, 28 places vélos. Les vélos seront autorisés sur les 4 côtés, mais ne seront pas prioritaires vis-à-vis des piétons.

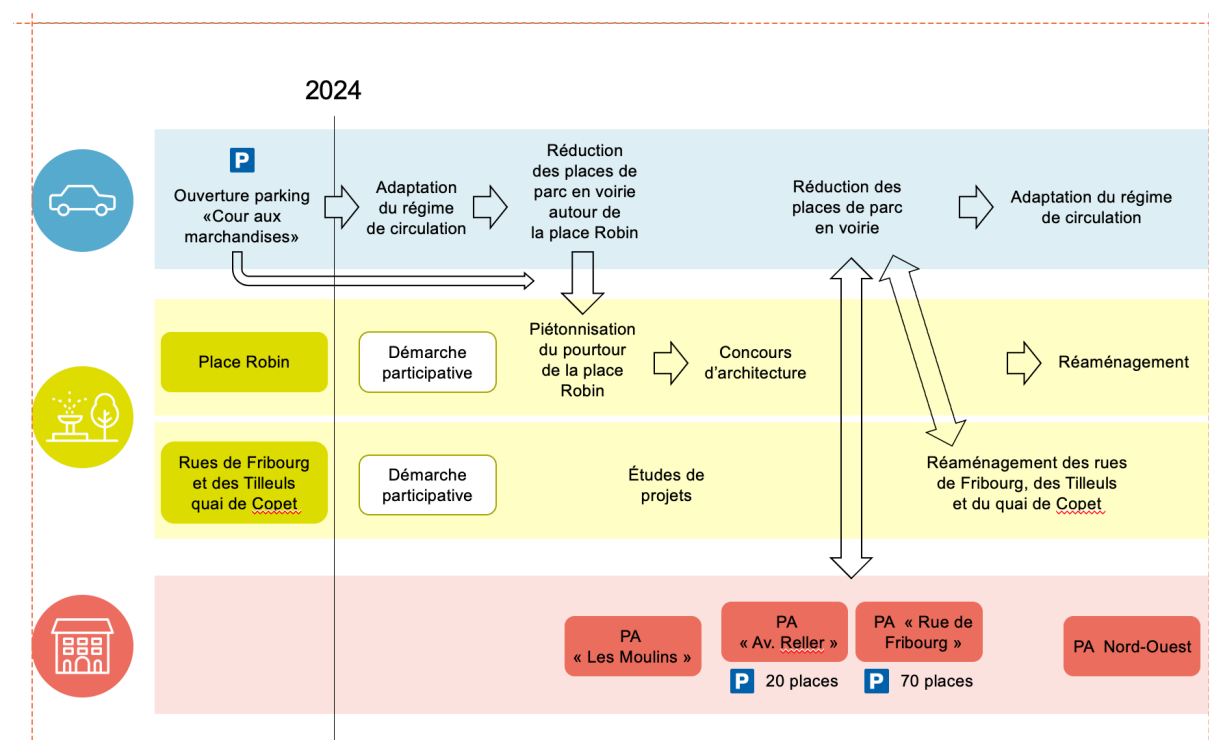
Les aménagements proposés devront éviter les conflits piétons/vélos en disposant d'espaces de circulation suffisamment larges et/ou en proposant des aménagements ralentissant les cyclistes et leur indiquant qu'ils arrivent dans une zone où les piétons sont prioritaires.

Prévoir environ 50 places vélos, à répartir spatialement selon les différents générateurs de trafic (magasin, bar, etc...) afin d'inciter les cyclistes à s'arrêter en périphérie de la place. 1-2 places vélos-cargo à proximité des commerces situés rue de Fribourg.

Véhicules motorisés :

Actuellement, 46 places de parc et 33 places deux roues motorisés. Les places de parc actuellement situées sur le pourtour de la place Robin seront délocalisées à l'horizon de l'aménagement temporaire (doc 1.15, 1.16 et 1.25).

Aucune place de stationnement, livraison et PMR n'est à maintenir sur la place et son pourtour. Le projet devra prendre en compte la Directive concernant les accès, surfaces de manœuvre et d'appui pour les moyens d'intervention sapeurs-pompiers (doc 1.21), voir aussi chapitre 4.15 concernant la gestion de l'espace public.



© Ville de Vevey

2.10 CLIMAT ET ENVIRONNEMENT

Sols :

Le sol est relativement pauvre et sablonneux, constitués d'alluvions, du fait de la proximité avec le lit de la Veveyse. La zone d'infiltration est considérée comme bonne, la nappe phréatique n'est pas trop proche.

La place est équipée de jeux d'enfants, d'un terrain de street foot et de basket. Le sol est principalement composé de sols imperméables (asphalte, gravier, dalles amortissantes en caoutchouc, ...) et de parties en herbe ou en copeaux. Les surfaces herbacées ne sont actuellement pas propices aux loisirs ou à la détente.

L'objectif serait de les rendre plus attrayantes pour les divers utilisateurs·ice·s de ce lieu. Pour ce qui est des revêtements d'espaces de loisirs, les sols souples ne sont pas souhaités. L'utilisation de matériaux régionaux naturels et recyclable (graviers, terre-végétal...) est privilégiée.

Si le cadastre des sites pollués ne répertorie pas ce secteur comme étant pollué, le mandataire s'assurera de la présence ou non des enrobés aux HAP par l'organisation d'une campagne de mesure in situ.

Les concurrents tendront à satisfaire l'objectif de perméabiliser au maximum les sols en cherchant le bon équilibre pour concilier les besoins des différents utilisateurs·ice·s et dans la limite des besoins liés aux usages de la place.

Gestion des eaux :

En l'état actuel, le périmètre de la place avec les rues attenantes est principalement constitué de surfaces imperméables. La Ville entend diminuer ce ratio pour augmenter les surfaces vertes et perméables et mieux gérer les eaux de surface par infiltration afin de contribuer au bien-être général en luttant contre les îlots de chaleur, favoriser la croissance de la végétation, limiter les surcharges sur le réseau d'évacuation des eaux en cas d'intempéries. Le Masterplan de Plan-Dessus a pour objectif pour le quartier 60% de surfaces perméables (doc. 1.12).

La possibilité de récupérer ultérieurement les eaux de toitures pourrait également participer au projet.

Les concurrents intégreront dans leur projet un concept de gestion des eaux de surface permettant d'infiltrer les eaux de ruissellement, de récolter des eaux de surface en cas de précipitations importantes, de les mettre à disposition de la végétation.

Patrimoine végétal :

La place est bordée côté nord-est par la Rue des Tilleuls et côté nord-ouest par la Rue des Marronniers. Les arbres de la place et ses abords sont protégés selon l'art. 2 du Règlement communal sur la protection des arbres. Ils doivent être impérativement mis en valeur et préservés, selon la Directive Municipale sur la protection des arbres (doc. 1.18), ainsi que la loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager de 2023 (LPrPNP). Toutes les planifications et interventions doivent porter une attention particulière au périmètre des couronnes et surtout des espaces racinaires. Les arbres sont reportés sur le plan cadastral fourni (doc. 1.04). La canopée de la place est composée de tilleuls, de chênes fastigiés et de marronniers. L'état phyto-sanitaire de la canopée est décrit dans le doc. 1.20. Deux arbres ont dû être abattus récemment, non remplacés actuellement. De plus dans l'ensemble du quartier, un certain nombre d'arbres ont disparu ces dernières années, sans être remplacés. La population sollicite régulièrement les services communaux, afin de savoir quand ces derniers seront replantés. Dès lors il est primordial d'intégrer des nouvelles plantations, afin de pouvoir répondre à cette demande de la population.

Une réflexion doit également avoir lieu sur la (re)création de sols vivants au pied des pieds d'arbres, favorables à la biodiversité, afin de pouvoir garantir une plus grande surface de récolte des eaux au bénéfice de ces derniers, avec une attention particulière aux conséquences liées au travail dans le domaine vital des arbres. Il est essentiel que les plantations d'arbres puissent jouir de fosses de plantation correcte avec un minimum de 14 m3 par sujet. Les fosses continues sont à privilégier. Les emplacements prévus dans les propositions doivent en compte le réseau souterrain déjà existant.

Le choix des essences doit prendre en compte l'évolution climatique et les préconisations qui en découlent. Il doit en outre prendre en compte la capacité de développement futur de la végétation qui doit être à l'échelle de la place une fois adulte.

La place Robin est aussi un lieu d'agriculture urbaine, il est dès lors important de garder un espace dédié à cette pratique.

La Ville au travers de son Masterplan de Plan-Dessus (doc. 1.12) prévoit de renforcer la canopée existante, de marquer des lieux de rencontre et de souligner l'arborisation du tracé des rues.

Les concurrents proposeront un concept de végétalisation de la place en incluant différentes strates de plantation ainsi qu'une stratégie pour le renouvellement de la canopée existante.

Une mixité d'essences est à privilégier, à la fois indigènes et adaptées au climat. L'enjeu de biodiversité doit être pris en compte. Un principe d'agriculture urbaine ou de jardinage en ville peut être envisagé dans la mesure où il n'est pas contradictoire avec la polyvalence attendue du lieu.

Place de jeux :

Actuellement l'espace de jeu de la place Robin est surtout dédiée aux enfants en bas âge. Depuis plusieurs années, il est demandé par la population d'intégrer des jeux pour les plus âgés (tables de ping-pong, pistes de pétanques, fitness-urbain...), ainsi que des espaces adaptés pour les aînés. Une réflexion sur les espaces dédiés aux loisirs sur la place est nécessaire, afin que l'ensemble de la population puisse trouver son espace.

Une réflexion sur les espaces dédiés aux loisirs est nécessaire, afin de permettre un usage différencié des espaces et éviter qu'une part importante de la place soit dédiée au seul jeu de ballon. Dans un souci d'égalité entre les genres, il est demandé d'accorder une importance particulière à créer des espaces permettant divers usages et qui permettent d'encourager tous les groupes d'âges et de genre de se sentir légitime et à l'aise d'occuper des espaces de la place.

Bruit :

La Place Robin située au cœur du quartier de Plan-Dessus est relativement protégée des nuisances sonores liées au trafic. La modification du régime de circulation et de stationnement ainsi que la modération de la vitesse contribueront à diminuer le trafic de transit en abaissant le niveau sonore. Le quartier ayant une vocation résidentielle, le développement de l'usage public de la place et des activités sur son pourtour sont susceptibles de créer des nuisances et des conflits avec les habitants riverains.

Les concurrents veilleront à la localisation et la répartition judicieuses des activités prévues sur la place en regard des affectations situées sur le pourtour de la place pour limiter les conflits potentiels de voisinage.

2.11 INFRASTRUCTURES ET INSTALLATIONS TECHNIQUES

Des travaux de réfection des infrastructures sont nécessaires sur le secteur de la place. Le système d'évacuation des eaux dans ce secteur de la ville est à la fois vétuste et en réseau en unitaire. Le plan général d'évacuation des eaux PGEE communal prévoit de le réhabiliter à un horizon 2025 - 2035. A l'exclusion de la rue des Marronniers qui vient d'être mise aux normes, l'équipement à l'intérieur du périmètre d'étude MEP devra être assaini et mis en séparatif, tout en étant raccordé à des collecteurs unitaires pour ces prochaines années.

Les concurrents tiendront compte du phasage prévu au chap. 4.17, et impérativement des contraintes liées au tracé des infrastructures (doc. 1.04) en particulier avec l'arborisation (fosses de plantation). Ils partiront du principe que le tracé actuel des canalisations est maintenu pour la suite en séparatif avec ajout d'autres services. Des tracés alternatifs peuvent être proposés en cas de besoins importants et ponctuels.

Au Sud, l'édicule en béton armé abrite une station électrique transformatrice de la Romande Energie. Celle-ci est primordiale pour l'alimentation de ce quartier. Le géo-schéma ci-après indique les nombreux bâtiments concernés par cette station transformatrice.

Le déplacement de cet édicule impliquerait la construction d'une autre station transformatrice dans ce secteur à proximité des canalisations principales. Cette construction pourrait être redimensionnée mais conserverait un impact visuel important. Au vu des contraintes techniques et des coûts démesurés que cela impliquerait, l'enterrement de cet édicule n'est pas envisageable. Néanmoins, il serait possible d'optimiser les installations électriques existantes de manière à libérer un espace pouvant servir d'espace de stockage ou de lieu de rassemblement.

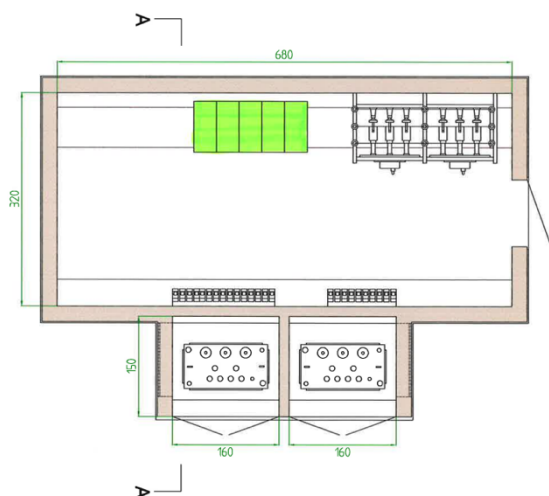
L'étude effectuée afin de définir les distances à respecter en ce qui concerne l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) pour la population et les différents utilisateurs-ice-s de cet espace (doc. 1.29) montre qu'une autre affectation de l'édicule que ce soit avec un usage de type lieu de séjour momentané - LSM ou lieu à utilisation sensible - LUS) est possible. Des travaux avec une ampleur variable sont toutefois nécessaires pour satisfaire les valeurs limites d'émissions exigées. Une adaptation et intégration de ce pavillon sont ainsi préconisées, mais les concurrents sont libres de proposer d'autres variantes.

Les concurrents intégreront une réflexion sur l'adaptation éventuelle des édicules existants en fonction des nouveaux usages de la place, en indiquant l'affectation envisagée en cohérence avec leur projet.

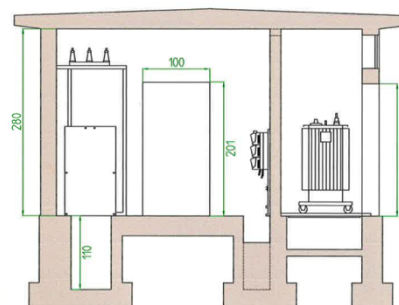


Géoschéma

Coupe A - A



Plan de la station transformatrice actuelle



2.12 EQUIPEMENTS PUBLICS, ECLAIRAGE, MOBILIER URBAIN

La simplicité de la composition d'origine de la place est à relever. Une grande diversité d'usages, par rapport à la situation encombrée d'aujourd'hui, est recherchée sans pour autant uniformiser l'espace.



© Ville de Vevey, rapport historique Bruno Corthézy, la place Robin en 1913, en 1955 et en 1967 (doc. 1.14)

Eclairage public :

En 2024, la Ville de Vevey se dotera d'un concept directeur de l'éclairage public qui permettra de satisfaire la législation et les normes en vigueur, de rester cohérente à ses engagements énergétiques pris ces dernières années et confirmer sa volonté d'être exemplaire dans le domaine de l'énergie. Ce concept fixera les lignes directrices pour la modernisation de l'éclairage public en visant principalement les objectifs suivants :

- l'amélioration de la sécurité
- la minimisation de l'empreinte carbone
- l'apport des solutions techniques
- la création d'une identité nocturne
- le respect de la biodiversité

En ce qui concerne le quartier de Plan-dessus, les fiches provisoires concernant l'éclairage urbain (doc. 1.22) permettent de prendre connaissance des premières lignes directrices pour les différentes typologies de rue.

Les concurrents proposeront une philosophie d'éclairage spécifique pour cette place en indiquant, les intentions de l'identité nocturne liées aux diverses utilisations et aménagements projetés. La réflexion prendra déjà en compte, à ce stade, la suppression des éclairages inutiles (trame noire), tout en garantissant des espaces accessibles et sécurisants en période nocturne, le respect de la biodiversité en évitant les conflits avec l'arborisation et la limitation de la pollution lumineuse. La philosophie proposée se limitera à un texte simplifié ou à quelques schémas de principe sans proposer de solutions techniques et de détails.

Pour information, l'OFEV a édicté en 2021 des recommandations pour la prévention des émissions lumineuses qui prend en compte les principes de la limitation en 7 points : [1] Nécessité, [2] Intensité/clarté, [3] Spectre lumineux/couleur de la lumière, [4] Choix et positionnement des lampes, [5] Orientation de l'éclairage, [6] Gestion dans le temps, [7] Ecrans protecteurs.

Les concurrents ont également libre choix de proposer une réflexion sur un éventuel principe d'éclairage festif pour les fêtes de fin d'année. En effet, cette place pourra faire l'objet d'une attention particulière durant cette période ce qui permettrait de mettre en valeur ce lieu emblématique du quadrant nord-ouest de la Ville.

Mobilier urbain :

La place présente un aspect très disparate au niveau de ses équipements, qui ont été ajoutés au fur et à mesure en fonction des besoins successifs. La population souhaite conserver le caractère du lieu et sa dynamique spécifique. La Ville souhaite avoir une certaine uniformité de ses équipements et de son mobilier urbain, notamment pour des questions de maintenance.

Les concurrents peuvent sans autre modifier la fontaine actuelle ou la remplacer. La présence de l'eau avec un dispositif simple (point d'eau pour boire et se laver les mains, fontaine sèche) est indispensable.

L'affichage informatif doit être maintenu mais simplifié.

Dans une perspective de genre, l'orientation dans l'espace et l'existence de repère urbain sont des aspects importants à prendre en compte. Une réflexion particulière sera portée sur la lisibilité des espaces pour faciliter l'orientation dans l'espace.

Les concurrent·es proposeront une relecture générale en gardant les équipements indispensables et en proposant un mobilier durable répondant aux aménagements et aux divers usages envisagés sur la place. Les concurrent·es sont encourag·es à proposer des infrastructures et mobiliers qui tiennent compte de la diversité des corps, des capacités et des besoins des usager·es. Le positionnement des divers éléments devra également tenir compte des diverses contraintes liées à l'entretien de la place. Le MO se réservera le droit de suggérer ou d'imposer un type de mobilier en fonction de l'avancement en parallèle de l'étude d'une charte communale de matérialité.

WC publics :

À l'est de la place se trouve un édicule abritant des WC publics. Ces WC ont été rénovés en 2022. L'aménagement est composé de 2 toilettes non-genrés et d'une toilette pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Ces WC sont entretenus à raison de deux passages journaliers effectués par la voirie. Actuellement, hormis lors de la Fête Multiculturelle, ces WC suffisent aux différentes activités organisées sur la place Robin.

La mise à disposition de WC publics doit être maintenue sur le site. Un accès sécurisant au WC doit être garanti.

2.13 CULTURE, ŒUVRES ET MONUMENTS

La place et ses abords comportent les éléments suivants :

- une peinture murale réalisée par Guillaume Tinsel en 2011 sur l'édicule au sud, sous forme d'une fresque en triptyque avec un enfant en tenue de football, un jeune homme avec guitare et une vieille dame ;
- une seconde peinture murale commanditée à l'artiste Guillaume Tinsel par l'Association APERO en 2023 sur l'édicule des WC publics à l'est de la place ;

D'autres œuvres de type fresques en trompe-l'œil ont été réalisées dans le quartier, notamment Rue de Fribourg 13 en 1994 par Frédéric Pajak.

Les œuvres existantes sur le domaine public ou sur des édifices dont la Ville est propriétaire, sont en principe maintenues sauf en cas de modification des structures qui les abritent. Auquel cas, la suppression d'une œuvre existante devra faire l'objet d'une décision municipale. Les concurrents suggéreront un emplacement possible en cohérence avec leur projet.

Le développement de l'art dans l'espace public constituant un axe de la politique culturelle de la Ville de Vevey dans le cadre du renforcement du label « ville d'images », la possibilité d'intégrer des œuvres artistiques pérennes, sculpturales ou picturales sur ou aux abords de la Place Robin est à prendre en considération.

Vevey bénéficie par ailleurs d'un riche vivier et réseau d'artistes professionnels dans tous les domaines artistiques, plastiques, visuels, vivants. La Ville souhaite ainsi qu'une attention particulière à la vie culturelle du quartier de Plan Dessus et ses acteur·rices principaux·ales soit accordée, en impliquant notamment :

- Le Dansomètre
- Les éditions Hélice Hélas
- L'Atelier 20
- La Cour de l'Avenir

Il s'agira de penser des espaces potentiels d'exposition ou de médiation culturelle temporaires ou permanents au sein de la place, permettant de valoriser et d'étendre les activités de ces lieux culturels d'importance pour le quartier en créant de nouvelles synergies et des ponts entre l'intérieur et l'extérieur, afin de rendre la culture davantage accessible à toutes et tous.

Ces acteurs clés ont un ancrage fort et peuvent contribuer au développement du dynamisme culturel du quartier. Il est en ce sens important pour la Ville de penser la place également comme un espace de rencontre potentiel avec l'art et la culture en garantissant des surfaces/espaces de curation où intégrer des propositions artistiques des acteurs culturels locaux.

Sur le principe du « Kunst am Bau » ou pourcent culturel, la Ville de Vevey souhaite également que soit évaluée l'opportunité d'intégrer dans ce projet de réaménagement la création d'une œuvre artistique (sculpture, installation, peinture, ...) qui s'insère dans le futur paysage et les usages envisagés de la place Robin en devenir. Pour ce faire, la demande de crédit d'études pour le réaménagement de la place inclurait les fonds nécessaires pour lancer un concours de projets sur invitation, qui pourrait être lancé dès l'été 2025.

Afin que celui-ci réponde aux axes de la politique culturelle de la Ville de Vevey, le concours s'adressera à des artistes professionnel·le·s de Suisse romande, et de la région en priorité, disposant d'une expérience dans la création d'œuvres *in situ* ou « Kunst am Bau ».

Dans un souci d'inclusivité et de représentativité de la diversité des genres dans l'espace public et d'opportunités de création, les candidatures d'artistes femmes, de personnes de la communauté LGBTQIA+ seraient privilégiées afin de rétablir un équilibre dans l'attribution de l'espace public à Vevey, historiquement jusqu'ici le terrain d'exposition d'œuvres d'artistes hommes en grande majorité. Les critères du concours devraient répondre aux mêmes enjeux que pour les réaménagements de la place et aux divers usages envisagés pour celle-ci, avec un point d'attention sur la durabilité, l'inclusivité et l'accessibilité. Une commission d'évaluation des projets du concours devrait par ailleurs être créée pour l'occasion et inclure un·e représentant·e du Service de la culture et un·e représentant·e du Service de l'urbanisme de la Ville de Vevey.

2.14 ACTIVITES ET MANIFESTATIONS

La suppression du stationnement des voitures entre la place actuelle et ses façades offre un nouvel espace à disposition. La Ville de Vevey, visant à une répartition équitable de l'espace public entre les différents utilisateurs, souhaite favoriser une plus grande interaction entre l'espace public et les fronts bâtis, en autorisant l'utilisation du domaine public par les rez-de chaussée.

Les concurrents intégreront dans leur projet la possibilité d'activer les rez-de-chaussée par l'aménagement de l'espace public en illustrant diverses hypothèses d'affectations.

Le document de restitution de la démarche participative (doc. 1.23) fait état des diverses activités et manifestations non permanentes qui ont lieu sur la place :

- la fête multiculturelle, à fin juin chaque année
- le marché aux puces, chaque premier samedi du mois de mars à novembre
- la cour de l'avenir de mai à septembre
- des fêtes de quartier
- l'Animambule
- ...

Des lieux de rassemblement abrités, notamment par temps de pluie peuvent être proposés.

Les divers besoins en alimentations pour les manifestations présentes sur la place Robin tout au long de l'année (eau, électricité, ...) sont à prendre en compte.

Les concurrents démontreront la capacité de leur projet à permettre différentes appropriations de la place, selon les activités ordinaires ou exceptionnelles, en incluant les divers profils d'utilisateur·e·s, ainsi qu'un mobilier répondant aux aménagements et aux divers usages envisagés.

2.15 GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

L'emplacement dédié à la collecte des déchets au sud-ouest de la place, au bord de la rue des Marronniers est actuellement composé de deux conteneurs semi-enterrés pour les sacs taxés, d'un conteneur enterré pour le verre et de divers contenants pour les textiles, l'alu et les déchets organiques.

Une étude sur la conteneurisation enterrée ou aérienne est en cours. Pour la place Robin, cela signifie qu'au lieu des trois conteneurs enterrés actuels et des divers contenants, il est prévu d'installer six ou huit conteneurs enterrés, avec deux rangées de trois ou quatre, ou une seule rangée de six ou huit.

L'installation d'un dispositif de collecte "Gastrovert Private" pour les déchets organiques est également en cours d'étude. Le contenant pour le textile doit être conservé. À noter que l'installation d'un ou deux autres dispositifs "Gastrovert Private" pourraient être envisagée au nord de la place Robin, afin de répondre au besoin de la population de ce quartier.

Le vidage des conteneurs enterrés s'effectue au moyen d'un camion avec une grue. Ce camion de 3 ou 4 essieux, mesure environ 10.0 m par 2.5 m. Pour effectuer les opérations de vidage des conteneurs enterrés, le véhicule se place à côté des conteneurs enterrés, le long de la rue des Marronniers. La distance entre l'axe des conteneurs enterrés et le bord du camion ne doit dépasser pas 3.0 m. Le déploiement du bras de levage de la grue à une hauteur d'environ 9.0 m. ne permet pas la présence d'arbres qui pourraient gêner, notamment leurs couronnes, les manœuvres de levage. Les autres contenants sont vidés ou échangés à l'aide de camions et/ou de camionnettes. En maintenant l'emplacement actuel, la rue des Marronniers doit donc rester libre pour la circulation de ces différents véhicules. À titre d'information, la surface au sol nécessaire pour 1 conteneur enterré est de 2.0 x 2.0 m. Un dégagement d'au min. 2.0 m. autour du mobilier urbain doit être prévu pour permettre le passage d'une machine d'entretien.

Les concurrents prendront en compte les aspects liés à la maintenance et à l'entretien, en termes de matérialisation des surfaces et d'accessibilité que ce soit pour la récolte des déchets, le nettoyage et déneigement des surfaces, les réparations ou le soin aux arbres.

Un nouvel emplacement pour les conteneurs enterrés peut être proposé en tenant compte des différentes contraintes édictées ci-dessus.

Les surfaces vertes, ainsi que les plantations seront alimentées en eau, en relation avec la gestion des eaux de ruissellement comme ressource pour les plantes, afin de pouvoir garantir leur entretien.

2.16 DEMARCHE PARTICIPATIVE

Les informations résultant de la démarche participative menée entre février et avril 2024 sont présentées dans le doc. 1.23. Elles sont issues de rencontres individuelles avec des acteurs et actrices clés du quartier, de séances avec différents services de la Ville, ainsi que d'un diagnostic d'usages et de préfigurations, qui ont eu lieu in situ le mercredi 17 avril 2024.

Le document comprend un portrait de la place, les remarques des participants à l'évènement concernant l'état actuel et futur de la place, ainsi qu'une synthèse de l'atelier de co-conception réalisé dans le cadre de la démarche participative.

Un chantier participatif a pris place fin août 2024, pour accompagner la piétonisation de la place avec la construction de mobilier urbain, la création de nouveaux jardins et le dessin de fresques au sol. Le 2 octobre, un événement public a permis de dresser un premier bilan de l'aménagement transitoire avec les personnes fréquentant la place. Ce bilan est mis à disposition des concurrents sous forme d'un rapport de synthèse (doc. 1.25).

2.17 ETAPAGE DES TRAVAUX

La réalisation du réaménagement de la place Robin se fera par étapes successives. Les accès aux bâtiments et commerces devront être préservés en limitant au maximum les nuisances pour les résidents.

Calendrier intentionnel :

- aménagements temporaires : été 2024
- réfection des canalisations (mise en séparatif) : fin 2026 - 2027
- réfection et projet des services industriels : fin 2026 - 2027
- travaux de génie civil, liés aux aménagements : 2027 - 2028
- travaux de paysagiste : 2028
- mise en service : fin 2028.

3 PHASE DE SELECTION

3.1 SELECTION DES GROUPES PARTICIPANTS AUX MEP

Les mandats d'étude parallèles sont lancés à l'issue d'un appel de candidatures ouvert aux architectes et/ou architectes paysagistes. Dans le cadre de la phase de sélection, le collège d'expert·e·s (CE) a pour mission de sélectionner les meilleurs dossiers, conformément aux critères d'appréciation énoncés dans le programme des mandats d'étude parallèles, approuvé par le CE le 30.05.2024 et publié sur simap le 14.06.2024.

La remise des dossiers était agendée le 16 août 2024 à 12h00 au plus tard. Les dossiers pouvaient être livrés au service urbanisme et mobilité de la Ville de Vevey ou postés, dans le délai prescrit.

14 dossiers ont été réceptionnés dans les délais par le secrétariat, qui a consigné la date et l'heure de réception de chaque dossier. Les dossiers reçus ont été numérotés dans un ordre aléatoire. 4 candidats, parmi les 14 dossiers reçus, se sont annoncés comme issus de la relève, selon les exigences mentionnées dans le programme des MEP.

Un contrôle de conformité des dossiers reçus a été effectué. Il portait sur le respect des délais et des exigences formelles ainsi que la remise des documents et informations demandés. Les dossiers ont été jugés conformes. Quelques écarts dans la présentation ont été constatés, il a toutefois été considéré que ces aspects n'intervenaient pas dans l'appréciation des dossiers. Le CE a ainsi décidé d'accepter à l'évaluation les 14 dossiers reçus.

Le CE a pris connaissance de l'ensemble des dossiers, puis évalué les dossiers reçus sur la base des critères qualitatifs énoncés dans le programme et cahier des charges. La notation a été effectuée selon l'annexe T1 du Guide romand des marchés publics. Les dossiers issus de la relève sont évalués de manière distincte et concomitante.

Une fois le travail de notation terminé, le CE a sélectionné les 5 dossiers suivants :

Dossiers non issus de la relève :

- dossier n°10, L'île Robin, Verzone Woods Architectes
- dossier n°8, approches.
- dossier n°7 Bivis Vicus, L'Atelier du Paysage

Dossiers issus de la relève :

- dossier n°2, CMFA Costea Missonnier Architectes + Thomas Cattin architecte paysagiste
- dossier n°5, BIOS ATELIER, Alessandro Iannello Architetto

3.2 NOTIFICATIONS

La Ville de Vevey a envoyé un courrier de notification aux participants à l'appel de candidatures.

Un mandat d'étude a été attribué aux 5 groupes sélectionnés.

Les bureaux sélectionnés ont confirmé leur participation aux MEP.

4 PHASE DES MANDATS D'ETUDE PARALLELES

4.1 LANCEMENT DES ETUDES

Le lancement officiel des mandats d'étude parallèles (MEP) pour le réaménagement de la Place Robin a eu lieu mercredi 30.10.2024, conformément au calendrier du programme. Une visite commentée a été organisée sur le site avec l'ensemble des participants. Une version mise à jour du programme et cahier des charges ainsi que les annexes a été transmise aux cinq groupes.

4.2 AUDITIONS INTERMEDIAIRES

Les auditions des cinq groupes ont eu lieu dans un premier temps avec le conseil citoyen (CC) le samedi 7 décembre 2024, puis avec le collège d'expert·e·s (CE) réuni au complet le jeudi 19 décembre 2024. Les présentations des projets étaient suivies à chaque fois d'un dialogue avec le CC et le CE. Le conseil citoyen a établi un rapport à l'attention du CE.

Les principes du déroulement du jugement selon le règlement SIA 143 ont été rappelés ainsi que les critères d'appréciation énoncés dans le programme des MEP.

A l'issue des auditions intermédiaires, le collège d'expert·e·s a établi à l'attention des cinq groupes des recommandations générales et particulières en vue des auditions finales.

Les recommandations générales précisaient et complétaient les demandes du cahier des charges. Un plan de l'organisation de la Fête multiculturelle (doc. 1.30) a été transmis dans le but de demander aux groupes un concept schématique avec un ordre de grandeur de la capacité d'accueil de l'aménagement proposé.

Les recommandations particulières, applicables à chaque projet, ont été transmises séparément à chaque auteur.

4.3 AUDITIONS FINALES

Les auditions finales étaient précédées le vendredi 14.02.2025 par le rendu des documents demandés dans le programme.

Les auditions se sont déroulées sur le même principe que les auditions intermédiaires : Les cinq groupes ont présenté le développement de leur projet, successivement au conseil citoyen le samedi 22 février 2025 puis au collège d'expert·e·s le jeudi 06 mars 2025.

Les présentations ont été suivies à chaque fois d'un dialogue.

Le conseil citoyen a établi un rapport qui a été transmis au collège d'experts.

4.4 JUGEMENT

Le collège d'expert·e·s a siégé au complet les jeudi 06 mars et 13 mars 2025 à Vevey. La composition du CE est restée identique tout au long du jugement. M. Thierry Spalla, en son absence, a été remplacé par M. Grégoire Martin.

M. Antoine Dormond, Municipal service Urbanisme et mobilité de la Ville de Vevey, en charge du projet du réaménagement de la Place Robin a officiellement ouvert la session.

En préambule, les objectifs de la procédure et les critères d'appréciation énoncés dans le programme du concours ont été rappelés, ainsi que les principes du déroulement du jugement selon le règlement SIA 143.

4.5 EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 143 art. 15.1, il a été procédé à un examen préalable sans jugement de valeur avant le dialogue final. Le contrôle technique a été effectué par le bureau Tardin & Pittet architectes, entre le lundi 16 février et le vendredi 21 février 2025.

Les documents ont été examinés en fonction des divers points énoncés dans le programme et cahier des charges. Les résultats ont été consignés dans un rapport distribué au collège d'expert·e·s.

Les 5 projets remis ont respecté les conditions et délais prescrits par le programme du concours et sont compréhensibles dans leurs parties essentielles. Le programme des aménagements demandés a été globalement respecté. Les diverses prescriptions ont dans l'ensemble été bien suivies, des manquements mineurs ont été constatés. Le CE a considéré que ces écarts n'apportaient pas un avantage à leurs auteurs et ne nuisaient pas à la bonne lecture des informations.

Le collège d'expert·e·s a décidé à l'unanimité d'admettre à l'évaluation les cinq projets rendus.

4.6 1ER TOUR DE JUGEMENT

A l'issue des auditions, le collège d'expert·e·s a délibéré en plenum devant les projets en procédant par tours éliminatoires.

Les cinq projets affichés ont été passés en revue en reprenant les critères d'appréciation énoncés dans le programme et cahier des charges, notamment le rapport au contexte existant et historique, les qualités fonctionnelles et spatiales des espaces, les équipements proposés, l'organisation et la répartition des activités, les qualités paysagères et la prise en compte des contraintes climatiques et environnementales, le traitement des accès et des cheminements de mobilité douce, la capacité d'accueil pour des événements et la présence de la culture, l'économie de moyens et l'adaptabilité des propositions. Les aspects positifs et négatifs ont été successivement relevés.

Le collège d'expert·e·s a effectué un nouveau passage devant les cinq projets. A la suite de ce premier tour de jugement, il a décidé de ne pas faire expertiser les projets suivants :

- le projet FAIRE (DE LA) PLACE
- le projet PLAN DESSUS - DESSOUS

Les 3 projets restants ont été transmis aux spécialistes-conseils pour qu'ils puissent effectuer leurs analyses.

4.7 PRESENTATION DES EXPERTISES

Le jeudi 13 mars 2025, le collège d'expert·e·s s'est réuni à nouveau pour la suite des délibérations.

Les résultats des analyses ont été présentés par les spécialistes-conseils :

- pour l'expertise genre par Elsa Cauderay et Claire Romito de l'association Lares
- pour l'expertise économique par Simon Bigger du bureau Quartal

4.8 2EME TOUR DE JUGEMENT

Le collège d'expert·e·s a passé en revue les 3 projets retenus en reprenant les critères d'évaluation mentionnés dans le programme. Les points positifs et négatifs ont été à nouveau relevés.

Après avoir passé en revue à nouveau les 5 projets, le CE a confirmé les tours de jugement.

Le collège d'expert·e·s a apprécié particulièrement la pertinence et la simplicité du projet **faites place !** qui résout de manière harmonieuse les attentes nombreuses du cahier des charges, tout en offrant le potentiel d'adaptation souhaité par le Maître

de l'ouvrage. Le projet s'est développé de manière régulière et approfondie tout au long des échanges. La place actuelle est ainsi réaménagée de manière paisible dans une continuité d'usages.

4.9 DECISION DU COLLEGE D'EXPERT·E·S

Sur la base des critères d'évaluation énoncés dans le programme et cahier des charges, et tenant compte de l'ensemble des délibérations, du rapport du conseil citoyen et des expertises, le collège d'expert·e·s constate que le projet **faites place !** se distingue par ses grandes qualités tout en présentant de réels avantages sur les autres propositions.

Le collège d'expert·e·s décide de choisir le projet **faites place !** comme projet lauréat des MEP pour le réaménagement de la Place Robin.

4.10 RECOMMANDATIONS DU COLLEGE D'EXPERT·E·S

Le collège d'expert·e·s décide à l'unanimité de recommander au Maître d'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation aux auteur·e·s du projet **faites place !**, les mandats de prestations tels que décrits au chapitre 1.7 du programme et cahier des charges des MEP aux auteurs du projet **faites place !** composée des membres ci-après :

Bureau pilote	approches. , Lausanne
Architecte paysagiste	approches. Lausanne, Pauline Jochenbein
Architecte	Madeleine architectes, Vevey, Antoine Béguin
Ingénieur mobilité	Team + RR&A, Lausanne, Véronique de Sépibus
Eclairagiste	Réflexion, Lausanne, Jana Krewinkel
Ingénieur environnement	Prona Romandie, Yverdon, Irène Birolini

Le collège d'expert·e·s salue les grandes qualités du projet et recommande au lauréat de prendre en compte dans le développement du projet les aspects principaux suivants :

- démontrer la capacité d'adaptation du projet aux attentes de la population
- développer les équipements proposés, notamment des places de jeux, en concertation avec les usager·e·s et les services
- développer la question de l'inclusivité selon les prescriptions et analyses de l'association LARES
- préciser la position du terrain de jeux de ballon, de basket, de manière à ne pas bloquer d'autres usages et développer le dispositif de sécurisation
- améliorer la traversabilité de la place en particulier aux angles et assurer l'accès aux différents espaces pour tous les publics
- questionner l'équilibre des surfaces perméables et imperméables (enrobé)
- développer la question de la culture sur la place, en concertation avec les services de la ville de Vevey et les acteur·ices culturel·le·s du quartier
- développer le projet dans le respect du coût cible défini par le Maître de l'ouvrage
- optimiser la question de l'entretien en collaboration avec les services municipaux, dans le souci d'une gestion durable et rationnelle

4.11 OFFRES D'HONORAIRES

Au terme du jugement, il est procédé sans autres commentaires à l'ouverture des offres d'honoraires. Celles qui sont consignées au service urbanisme et mobilité.

4.12 REMERCIEMENTS

Le collège d'expert·e·s a suivi avec beaucoup de plaisir l'évolution des projets pour le réaménagement de la Place Robin. Il est pleinement conscient de la difficulté de la tâche qui était demandée aux participants, notamment du fait de la densité du programme à intégrer, des contraintes parfois contradictoires à concilier et des enjeux nombreux et complexes à satisfaire.

Il remercie chaleureusement l'ensemble des participants pour leur importante contribution à l'avenir de la Place Robin. Il a grandement apprécié la qualité et la diversité des propositions présentées qui lui ont permis de faire un choix parmi un large éventail de propositions.

Le collège d'expert·e·s salue le climat de confiance et de dialogue qui a prévalu, avec les divers intervenants, notamment avec le conseil citoyen. La démarche a permis de répondre au plus près aux besoins du maître d'ouvrage et des usagers en offrant de belles perspectives au développement futur de ce projet.



5 APPROBATION DU COLLEGE D'EXPERT·E·S

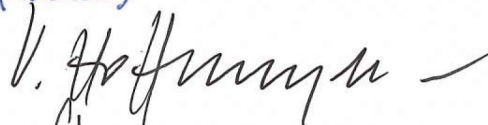
Le présent rapport a été adopté par le collège d'expert·e·s.

Membres professionnels :

Antoine Dormond 

Marc Assal 

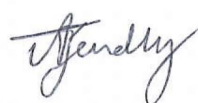
Thierry Spalla (excusé)

Valérie Hoffmeyer 

Alice Chénais 

Pierre Cauderay 

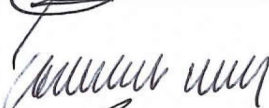
Membres non professionnels :

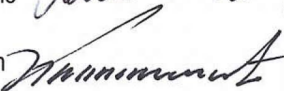
Nathalie Jendly 

Membres suppléants professionnels :

Julien Cainne 

Clotilde Rigaud 

Christophe Rime 

Grégoire Martin 

Membres suppléants non professionnels :

Gabriela Kaempf 

Piotr Wiacek 

Léandre Séraïdaris 



Ville de Vevey
Service urbanisme et mobilité
Simplon 16
1800 Vevey

Réaménagement de la Place Robin
Mandats d'étude parallèles
d'architectes et/ou d'architectes paysagistes
à un degré en procédure sélective

6 PRÉSENTATION ET CRITIQUES DES PROJETS

Projet

FAIRE (DE LA) PLACE

Bureau pilote

Architecte et
architecte paysagiste

Alessandro Iannello Architetto, Parme

BIOS ATELIER, Parme et Bruxelles, Alessandro Iannello Architetto
Ken Spangberg, Clément Ringot, Jacopo Fochi

Eclairagiste
Urbanisme

Radiance 35, Liège, Isabelle Corten
FM+A Fischer Montavon, Yverdon, Romane Ringot, Rebecca Parisod

Le projet propose un écrin vert constitué d'une couronne d'arbres, délimitant une clairière. Il vise à mieux connecter la place Robin au quartier et à renforcer sa centralité. Dans cette proposition, quatre demi-lunes végétalisées redéfinissent l'espace central et les cheminements principaux. La périphérie est végétalisée et traitée comme un parc paysager avec un tracé de cheminements organiques tandis qu'au centre on trouve une place minérale sous forme de square.

Le programme s'organise selon ce dispositif spatial qui constitue la trame du projet. Le centre reste polyvalent et la couronne périphérique est ponctuée d'équipements de jeux et de loisirs à usage spécifique. Fait exception le terrain de sport, qui peut accueillir des manifestations avec une possibilité de couvrir la structure métallique qui l'entoure. Un jeu d'eau et des bancs circulaires sont encore disposés au centre de la place. L'aménagement des frontages répond partiellement aux affectations des immeubles qui bordent la place.

Les revêtements sont généralement perméables et permettent l'infiltration des eaux. Selon les auteurs du projet, une attention particulière a été portée aux arbres existants. Il est proposé de réaliser les cheminements en remblais afin de ne pas rentrer en conflit avec les racines et de créer de légères dépressions favorisant la rétention d'eau et l'irrigation.

Le collège d'experts souligne l'évolution du projet à la suite de la critique intermédiaire. Il constate cependant qu'elle n'est pas suffisante pour retenir le projet pour la sélection finale. La nouvelle proposition est à première vue plus fonctionnelle. Elle reste toutefois maladroite, imprécise et difficilement compatible avec l'identité du quartier, une bonne répartition du programme, une accessibilité pour tous les utilisateurs et la perception d'une place qui s'étendrait jusqu'au pied des façades. La juxtaposition d'un parc paysagé et d'un square de forme géométrique, fragmente l'espace, limite les possibilités d'appropriation et la praticabilité. Le remodelage du terrain et la répartition des équipements sous la couronne des arbres, en plus d'être difficilement réalisable sans endommager le système racinaire, compliquera l'accessibilité, la maintenance et l'entretien. Le dessin de la place est parfois en désaccord avec la fonctionnalité. Les arbres existants se retrouvent en plein-milieu des chemins principaux. Les raccords en angles aigus des chemins favoriseront le piétinement des surfaces végétalisées. La disposition des équipements est souvent en contradiction avec l'usage. On relèvera que les jeux d'eau sont placés juste devant le terrain de sport polyvalent, que l'emplacement et la configuration des bancs, des jeux et du potager ne favorisent pas les rapports sociaux et les synergies. Ces équipements ne sont généralement pas mis en relation entre eux, avec les édicules existants et les rez-de-chaussée actifs qui entourent la place.

Ville de Vevey - MEP Place Robin - DCS ATELIER - Auditeur Final

1 / 8

FAIRE (DE LA) PLACE

Le caractère de la Place Robin marque actuellement de visibilité. En observant son espace avec longévité, on remarque que son utilisation résulte de la superposition de nombreuses dynamiques différentes. Cette grande diversité des usages est un véritable atout pour la place, créant une dynamique de quartier exceptionnelle. Toutefois, elle est aussi à l'origine de conflits d'usage : la surface offerte aujourd'hui ne permettant pas à tous les publics de s'approprier convenablement l'espace. Les nombreux équipements se sont accumulés au cours des années sans planification, donnant à cette place à la frontière entre un aspect désorganisé.

L'objectif principal de ce projet consiste à définir une structure capable à la fois d'organiser les fonctions existantes et de libérer de l'espace pour en imaginer de nouvelles, tout en s'adaptant aux saisons, aux transformations du climat et de la société.

En reprenant la rigueur de l'agencement orthogonal de la place, quatre larges axes pédestres sont aménagés à ses angles. Ce choix récurrent et accompagné de larges zones piétonnes spontanées le long des diagonales, du plan de la rue et des axes d'attraction environnants. La place ne se conçoit pas comme une île autonome, mais s'intègre dans les parcs urbains existants, devenant un nœud de transit naturel.

En plus de dégager des axes et des perspectives, on peut permettre de définir quatre demi-lunes ou les grands axes qui occupent la place retrouvent une place centrale. Dans ces zones, qui déboulent le long des façades et s'étendent jusqu'au cœur de la place, le sol est rendue entièrement perméable, à l'exception du principal parcours piétonnier et des espaces réservés réservés à la circulation des véhicules d'urgence.

À l'intérieur des demi-lunes, l'ordre partiel de la canopée dessinée par construction un réseau de parcs secondaires, garantissant leur porosité tout en préservant les systèmes racinaires. Là où la distance aux arbres se le permet, les parcs s'élargissent, libérant des espaces suffisants pour accueillir un éventail d'équipements urbains conçus pour répondre aux besoins de différentes catégories d'usagers : bancs et tables de pique-nique, mais aussi une série d'éléments inférieurs de jeux au jeu et à l'activité physique.

Au sein de la demi-lune longeant la Rue des Tibbels, s'insère une aire rectangulaire qui réinterprète la notion traditionnelle du terrain de jeu afin d'être un quartier un espace polyvalent. Celui-ci est équipé des infrastructures nécessaires à la pratique des sports collectifs tout en étant adaptable à d'autres usages, permettant en toute saison et à tout moment d'accueillir des activités comme des cours de danse ou de yoga, des concerts ou encore des débats.

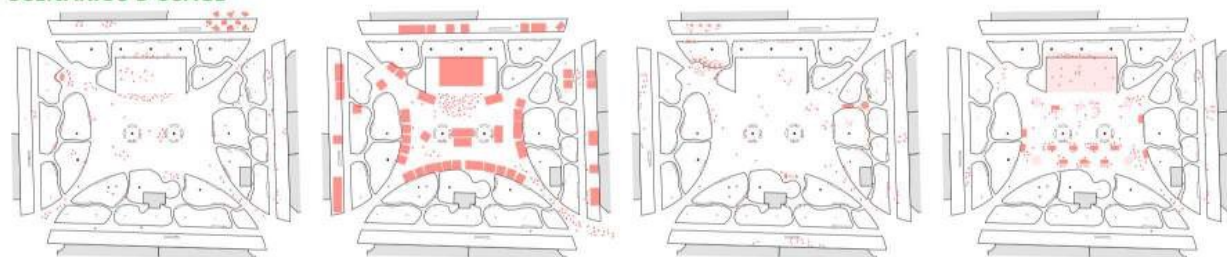
La mise de l'espace est également aménagée avec des éléments minimalistes permettant d'imaginer des usages variés. Les zones piétonnes bordées de façades peuvent accueillir de grandes tables en bois ou des rassemblements spontanés de riverains, tandis que l'implantation centrale, adaptée à l'installation de stands et de structures temporaires, intègre également un ensemble de jets d'eau en hommage à l'ancienne fontaine.



PLAN DE L'AMÉNAGEMENT



SCÉNARIOS D'USAGE



JEUDI DE PRINTEMPS - SOIRÉE DE QUARTIER

Un soir d'été, le quartier se réunit pour célébrer la saison. Les habitants s'installent sur les chaises alignées le long des façades, écoutant les musiciens jouer ou simplement profiter de la soirée. Le long des axes et des diagonales, les habitants se rencontrent et se saluent.

Dans le cœur de la place, l'ambiance est festive. Les habitants se regroupent autour des tables alignées le long du côté de la rue piétonne, s'installant autour de tables alignées et s'installent à partager.

Un peu plus loin, dans le demi-lune de la Rue de Gumbrecht, un rassemblement de jeunes se déroule en cercles de bois alignés sous une table d'alignement. Les habitants se regroupent autour d'une table alignée et s'installent à partager.

Plus loin, un groupe de jeunes se rassemble autour d'une table alignée et s'installent à partager.

Plus loin, un groupe de jeunes se rassemble autour d'une table alignée et s'installent à partager.

Plus loin, un groupe de jeunes se rassemble autour d'une table alignée et s'installent à partager.

SAMEDI DE JUIN - SOLSTICE D'ÉTÉ

Un soir d'été, le quartier se réunit pour célébrer la saison. Les habitants s'installent sur les chaises alignées le long des façades, écoutant les musiciens jouer ou simplement profiter de la soirée. Le long des axes et des diagonales, les habitants se rencontrent et se saluent.

Dans le cœur de la place, l'ambiance est festive. Les habitants se regroupent autour des tables alignées le long du côté de la rue piétonne, s'installant autour de tables alignées et s'installent à partager.

Un peu plus loin, dans le demi-lune de la Rue de Gumbrecht, un rassemblement de jeunes se déroule en cercles de bois alignés sous une table d'alignement. Les habitants se regroupent autour d'une table alignée et s'installent à partager.

Plus loin, un groupe de jeunes se rassemble autour d'une table alignée et s'installent à partager.

Plus loin, un groupe de jeunes se rassemble autour d'une table alignée et s'installent à partager.

Plus loin, un groupe de jeunes se rassemble autour d'une table alignée et s'installent à partager.

LUNDI DE RENTRÉE - FIN DE L'ÉTÉ

Un soir d'été, le quartier se réunit pour célébrer la saison. Les habitants s'installent sur les chaises alignées le long des façades, écoutant les musiciens jouer ou simplement profiter de la soirée. Le long des axes et des diagonales, les habitants se rencontrent et se saluent.

Dans le cœur de la place, l'ambiance est festive. Les habitants se regroupent autour des tables alignées le long du côté de la rue piétonne, s'installant autour de tables alignées et s'installent à partager.

Un peu plus loin, dans le demi-lune de la Rue de Gumbrecht, un rassemblement de jeunes se déroule en cercles de bois alignés sous une table d'alignement. Les habitants se regroupent autour d'une table alignée et s'installent à partager.

Plus loin, un groupe de jeunes se rassemble autour d'une table alignée et s'installent à partager.

Plus loin, un groupe de jeunes se rassemble autour d'une table alignée et s'installent à partager.

Plus loin, un groupe de jeunes se rassemble autour d'une table alignée et s'installent à partager.

DIMANCHE D'HIVER - JOURNÉE DE FÊTE

Un soir d'été, le quartier se réunit pour célébrer la saison. Les habitants s'installent sur les chaises alignées le long des façades, écoutant les musiciens jouer ou simplement profiter de la soirée. Le long des axes et des diagonales, les habitants se rencontrent et se saluent.

Dans le cœur de la place, l'ambiance est festive. Les habitants se regroupent autour des tables alignées le long du côté de la rue piétonne, s'installant autour de tables alignées et s'installent à partager.

Un peu plus loin, dans le demi-lune de la Rue de Gumbrecht, un rassemblement de jeunes se déroule en cercles de bois alignés sous une table d'alignement. Les habitants se regroupent autour d'une table alignée et s'installent à partager.

Plus loin, un groupe de jeunes se rassemble autour d'une table alignée et s'installent à partager.

Plus loin, un groupe de jeunes se rassemble autour d'une table alignée et s'installent à partager.

Plus loin, un groupe de jeunes se rassemble autour d'une table alignée et s'installent à partager.

Ville de Vevey - MEP Place Robin - BDN ATTELIER - Audition finale

214

COUPES DE L'AMÉNAGEMENT

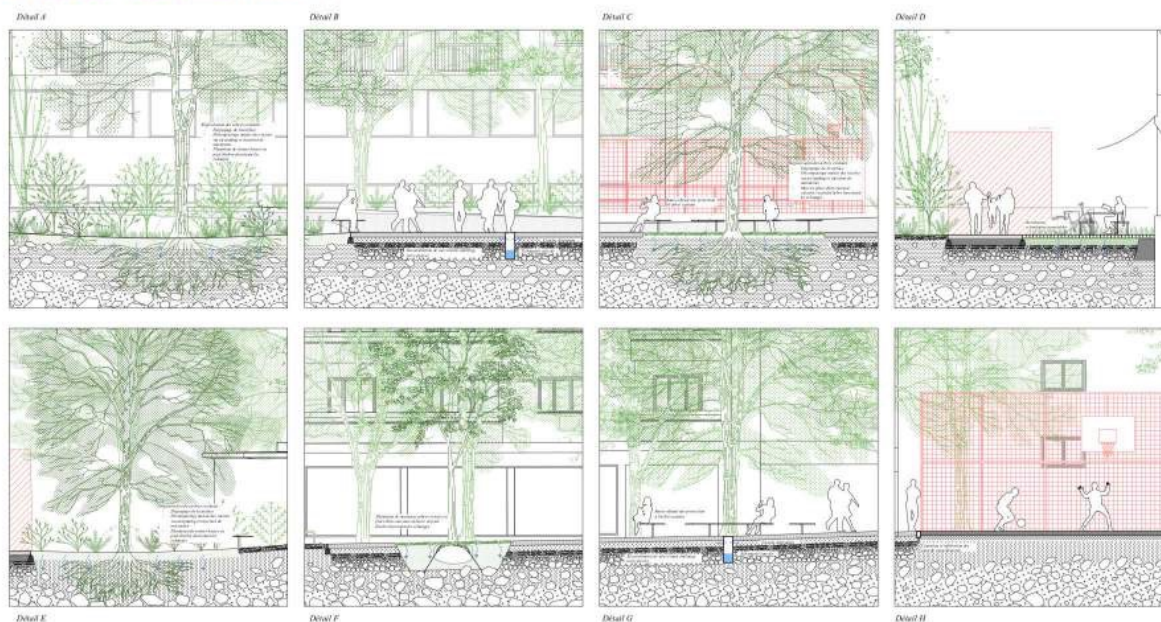


COUPE AA'



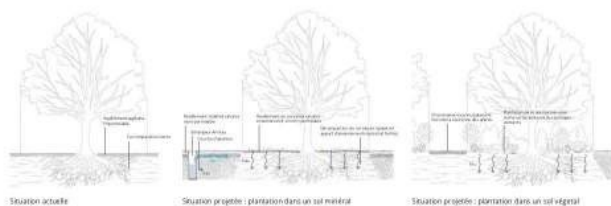
COUPE BB'

DETAILS DE L'AMÉNAGEMENT



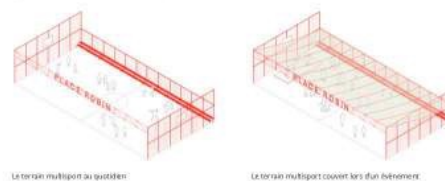
STRATÉGIE DE DÉMINÉRALISATION

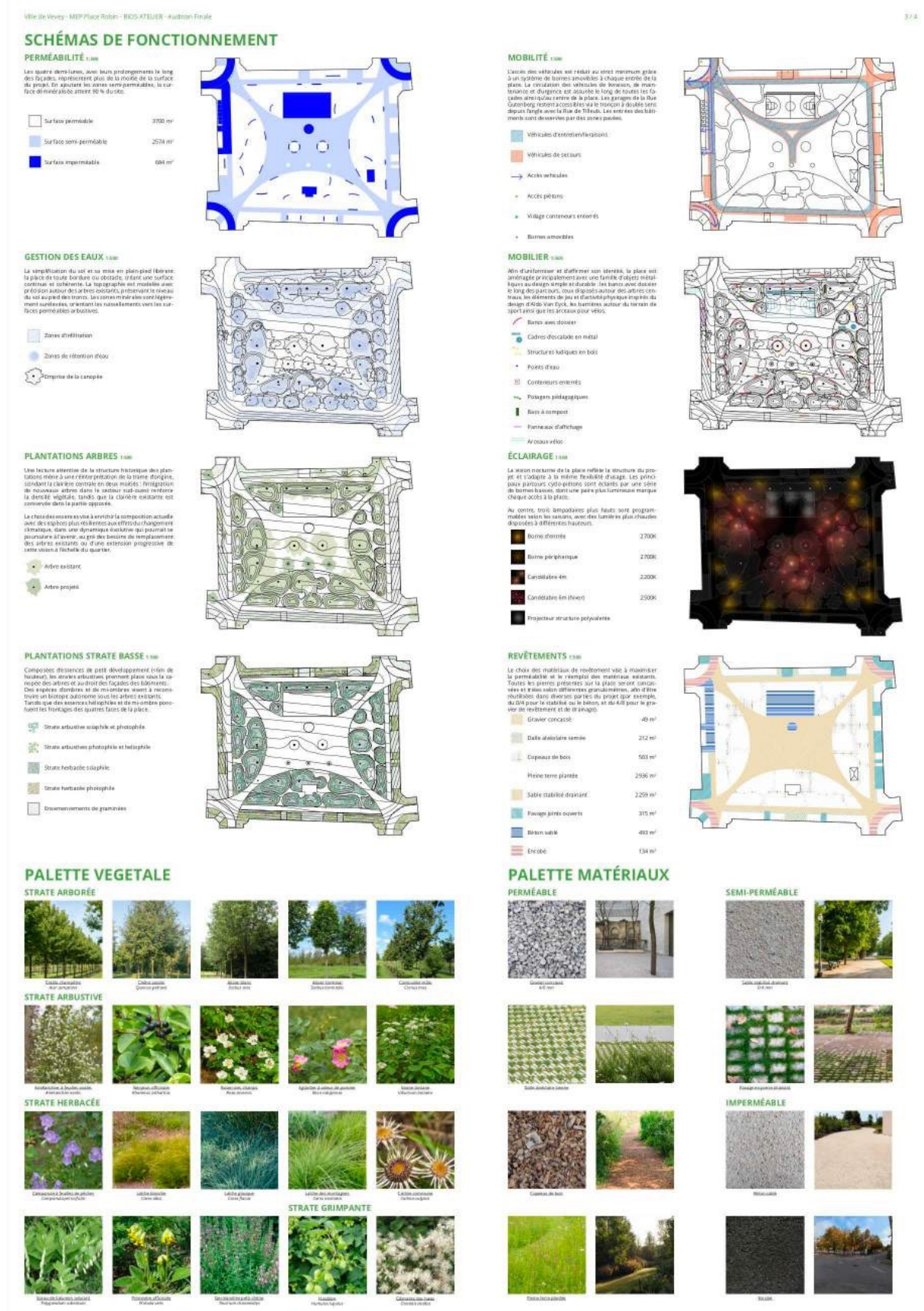
La situation actuelle de la place et ses revêtements imperméables offrent un espace réduit pour le développement et la propagation racinaire. Afin de pallier ce problème, une palette de risques (érosion, tassement et de stabilité pour les arbres existants, limitation du projet résidant dans la construction d'un sol à la fois fertile et drainant capable de ramponner les eaux de ruissellement. En déminéralisant la surface au nord de la projection des immeubles, l'objectif est de recréer également un espace fertile pour l'installation d'une communauté arborescente permettant de stimuler la vie du voisinage en diversifiant la diversité floristique et faunistique de la place.



ESPACE SPORTIF POLYVALENT

Le terrain polyvalent, proche dans la végétation au nord de la place est perçu comme l'extension de l'esplanade, et la complète dans sa programmation. Il sert au quotidien aux enfants du quartier. Le terrain peut également devenir le lieu d'une animation, d'un concert, d'un vent de fête, etc. Comme élément central de la vie de la place, il est dès lors perçu comme un objet avec un visuel marqué : il se voit, donc d'une grille en acier rouge, formant un langage continu avec les autres équipements (poussoirs, bancs, fitness, jeux pour enfants). Cette grille accentue les bords et permet, et protège les usagers, des ballons perdus. Deux temps de jeu sont proposés : le jour et la nuit. Enfin, cette grille permet de rendre une toile d'écrit, offre un lieu d'écriture servant à la fois pour la pratique du sport en temps plein, ou à l'organisation d'événements à l'air libre, des exemples ou du vécu.





Ville de Vevey - MEP Place Robin - B25 ATELIER - Audition Finale

4/4

AXONOMÉTRIE



ARRIVÉE SUR LA PLACE



ESPLANADE PLANTÉE



Projet

PLAN DESSUS-DESSOUS

Bureau pilote

Architecte et
architecte paysagiste

Costea Missonnier + Thomas Cattin

CMFA Costea Missonnier, Prilly, Cristina Costea, Jean-Noël Missonnier
Thomas Cattin, Lausanne, Thomas Cattin

Ingénieur mobilité

Christe & Gygax Ingénieurs Conseils, Yverdon, Patrick Minet

Le projet fait une grande place à l'appropriation et à la flexibilité d'usage, grâce à son organisation spatiale et au programme envisagé. Il s'articule autour de trois intentions majeures : conquérir les rues, en prolongeant la place jusqu'aux façades et en investissant les seuils des bâtiments et les angles de la place ; perméabiliser le sol, par une stratégie de revêtements exclusivement perméable ou semi-perméables, et réorganiser les fonctions existantes, en structurant la place avec des vastes espaces polyvalents et des zones aux fonctions plus spécifiques.

L'organisation repose sur un vaste espace central multifonctionnel, où les usages peuvent évoluer en fonction des envies des habitant·e·s et des moments de la journée ou de l'année (jeux de ballon, tournois de pétanque, fêtes de quartier, marchés, etc.). Le tracé rectiligne des rues bordant la place est préservé. Les zones de circulation y sont réduites, au profit de ruelles piétonnes et de larges frontages végétalisés ou habités. Aux pieds des logements en rez-de-chaussée ou des cabinets de soin, les espaces plantés protègent l'intimité des riverain·es, tandis que les commerces et structures associatives bénéficient de terrasses, d'espaces d'affichage culturel ou de lieux de rencontres. Entre le cœur de la place et les ruelles, quatre zones rectangulaires accueillent des fonctions définies : aires de jeux, équipements de fitness, zones de détente et jardins potagers.

L'absence de fonctions figées au cœur de la place combinée à la mise en place d'un mobilier déplaçable constituent des choix intéressants pour une appropriation habitante et une adaptabilité des usages. La gestion libre de cet espace soulève toutefois plusieurs questions, comme la gestion des cordes tendues proposées pour structurer l'espace (délimitation de stands, terrains de pétanque ou de jeu de ballon, etc.), qui risquent d'entraver les déplacements sur la place et de devenir des obstacles s'ils ne sont pas systématiquement retirés après utilisation. Certaines incohérences programmatiques sont également relevées, notamment la proximité délicate entre terrains de jeux de ballon et potagers, ainsi que la nécessité de démonter certains équipements fixes pour accueillir des événements de plus grande envergure. Cette organisation semble impliquer une gestion active de la population ainsi qu'une mobilisation importante des employés communaux, au quotidien comme lors de manifestations ponctuelles. Or, l'aménagement devrait favoriser une organisation fluide du lieu, et éviter de constituer une surcharge pour les services de la ville.

Les candidats ont fait le choix de revêtements perméables ou semi-perméables pour l'ensemble de la place. Des pavés béton composent le sol des ruelles piétonnes, tandis que le cœur de la place et les entrées sont en gravier stabilisé. Les bordures de trottoirs existantes sont réemployées, cadrant l'espace central. Les revêtements des quatre îlots qui l'entourent ainsi que les pieds des bâtiments s'adaptent à leur programme : copeaux en bois, gravier-gazon, terre végétale, rendant le projet résilient en cas de changement d'affectation des rez-de-chaussée.

La stratégie de plantation est cohérente. Elle vise à renforcer l'arborisation existante et remplacer progressivement les arbres en fin de vie, et à retrouver le triple mail d'arbres historique grâce à une troisième couronne d'arbres de moyenne hauteur — bien que cette proximité avec les façades puisse susciter quelques oppositions des riverain·e·s. Aux quatre angles de la place, les arbres gardiens délimitent clairement la transition entre les rues circulées et l'espace piéton, une proposition qui s'avère judicieuse et largement appréciée. Le choix des essences est par contre problématique, certaines essences proposées étant interdites dans le canton de Vaud.

Le projet répond de manière rigoureuse aux attentes du cahier des charges, mais manque de propositions abouties. Lors de la critique intermédiaire, le collège d'experts avait remis en question l'image du jardin ; cependant, les modifications qui en ont découlé ont entraîné la disparition de plusieurs valeurs fondamentales du projet. Un fort accent était mis sur le réemploi de matériaux, et le projet était dicté par une recherche de réponse contextuelle fine, évolutive et adaptable. Ces valeurs peinent à être perçues dans la proposition finale. Le collège d'experts aurait souhaité que les candidat·e·s approfondissent davantage leurs intuitions initiales et déplore ce changement radical, qui ne sert pas les intérêts du projet. L'approche proposée n'est pas jugée suffisamment convaincante pour que le projet soit retenu au terme des MEP.

PLAN DESSUS-DESSOUS



Devant la pléiade Filipey - Marmoreiras.

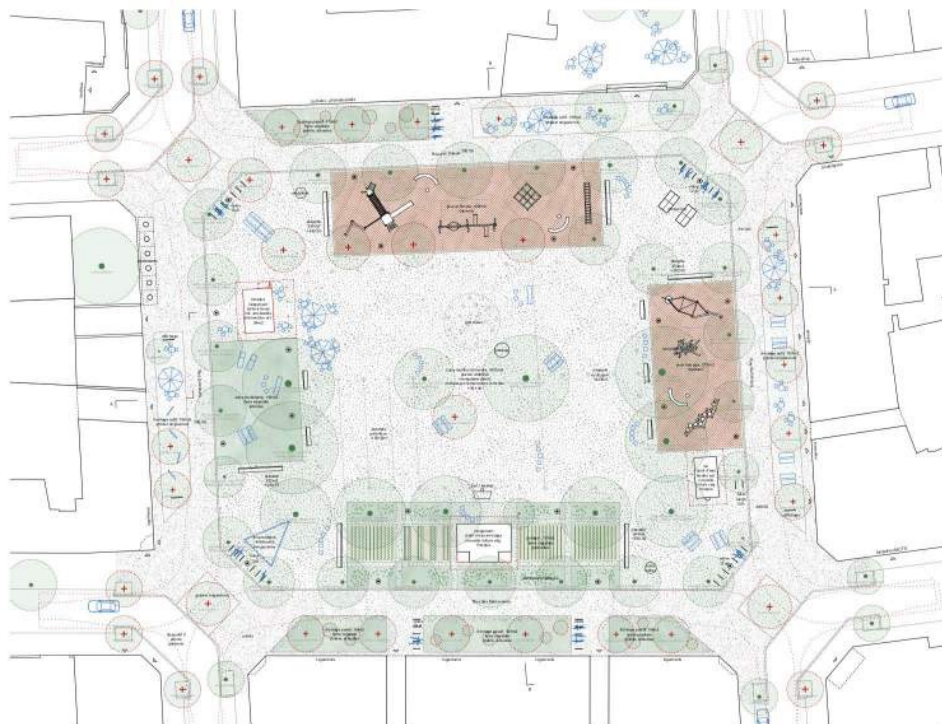


Chapter AA, 1-203

[illegible]

RÉSUMÉ DES LES FONCTIONS

Les fonctions de la plume sont multiples. Elles sont motrices, respiratoires et régissent en fonction de leurs synergies et de leurs interdépendances. Ces muscles permettent de faire de la place pour des nouvelles fonctions et des communications variées. Ainsi la grande zone centrale, polypaire, assure des activités motrices, la péripne, mais aussi la morpho, les hémichord et des performances respiratoires. Le système de marquage au sol avec les données en plume fixe et des ondes permet d'observer une grande diversité d'activités latérales et dorsales.



May 1, 2019

PLAN DESSUS-DESSOUS



đang mang tên là người khác



Case 99-1208

Les platanes des angles comprennent des balles de ping-pong, de jeux de société, d'échecs, ainsi que les balles de basketball. Sur toute l'arçerie, le long de la zone centrale incluant la zone de repos, le plogie, les jeux « bas âge » et enfin les jeux des grands regroupés avec des équipements de Fitness. L'aménagement des zones de jeu vise la possibilité pour les parents de surveiller leurs enfants depuis le Café de l'Avenir ou depuis la terrasse du nouveau kiosque, tout en permettant à ces derniers d'être WC notamment avec les abas, petits, grands, moins de 10 ans.

Les édifices réalisés sur la place sont caractérisés de nouvelles formes en bois, végétalisées, qui apportent une unité formelle à l'ensemble. Leurs façades sont conservées. L'édifice du transformateur recrée un espace de rangement aux us

ville de pentaplage et le matériel sportif et est équipé d'un port d'eau. L'arrière de WC est doté d'un port d'eau sur sa façade lat. Enfin, un relevain pavillon permet de gagner l'arrière de la place et mène à un kiosque et un second espace de stockage. Sur toute sa destination aux enfants : une portion de la passerelle au niveau de la passerelle sur une petite échelle en bois.

VEGETATION

La transformation des rues en espaces piétons est l'occasion de créer une nouvelle trame d'artères autour de la place. Celle-ci permet de retrouver le triple alignement originel mis en place lors de la création du quartier, tout en créant une rue

fort partie intégrante de la place. La nouvelle structure est majoritairement composée d'arbres sur tige de moyennes hauteurs (10-15 mètres) adaptés à l'exposition charnue contre les hautes. À chaque angle, un arbre de grande taille à bon caractère marque les carrefours.

Les matrasiers et flacons existants qui forment le deuxième et troisième couronné autour du plateau principal (les progressivement remplis par des anneaux en argile grandiloque et de formes différentes. On retrouve un mélange de céramique, céramique, faïence, et autres et de profanation, apportant une touche de couleur lorsque les matrasiers sont remplis.

de rancidire umbrelor și așeză. Acestea vor fi plătite la nivelul din fostele gospodării, și o dămălește la primărie și să poartă plus de la bădărești. Toate acestea nu vor fi plătite decât dacă vor fi plătite din partea bădăreștilor.

EQUIPEMENTS ET VOILIER

Des jets d'eau liquides ainsi qu'une mousse foisonnante en pierre sont prévus dans le parc central de la place. Les équipements de jeux et de fitness sont constitués principalement en bois, certains étant dimensionnés en cas d'événements festifs d'envergure. Les tables de ping-pong extérieures sont remplies et installées dans la proche Fréjus - Toulon. Un panier de basket combiné avec cage de fitness

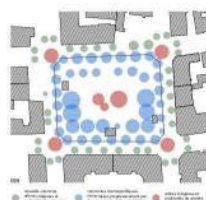


Casa de coltat, frangea aisi - para de jeans, r.50

Ville de Vevey / MEP Place Robin - PLANCHE 44
Carnet Mission Architecte - Thomas Collin - Christine & Sébastien
PLAN DESSUS-DESSOUS



Le long de la Rue de l'Église



Attention



Organisation pour la filière multimodale



Détails

est prévu en face du bâtiment existant. Deux autres cages de bus existent, une à l'ouest du bâtiment existant et une à l'est du bâtiment existant.

Le projet est composé d'un ensemble de bâtiments (dont deux bâtiments existants) et d'un ensemble de bâtiments (dont deux bâtiments existants) et d'un ensemble de bâtiments (dont deux bâtiments existants).



Plan de base



Plan de base



Plan de base



Plan de base



Plan de base

Pour des questions d'efficacité et de qualité de l'environnement, les plans de base ont été conçus en tenant compte de la situation existante. Sur les plans de base, les zones d'implantation des équipements sont indiquées en jaune. Les zones d'implantation des équipements sont indiquées en jaune. Les zones d'implantation des équipements sont indiquées en jaune.



Coupe de base, montage paroi - profil, 1/50

Projet

AUX 4 COINS DU MONDE

Bureau pilote

Architecte et
architecte paysagiste

Verzone Woods Architectes, Vevey

Verzone Woods Architectes, Vevey, Cristina Woods
Craig Verzone

Ingénieur mobilité

Ingénieur civil

Eclairagiste

Ingénieur environnement

Dendrologue

AFRY, Lausanne, Nathalie Ciotti

MCR & Associés, Vevey, Grégoire Monnard

Schlaepfer - Capt, Lausanne, André Schlaepfer

TeraSol, Lausanne, Yannick Poyat,

Peroulaz, Robert Peroulaz

Le projet «Aux quatre coins, du monde» commence par définir quatre sous-espaces, aux quatre points cardinaux de la Place. Tenant compte des activités des rez des bâtiments attenants, chaque sous-espace s'étire dans l'une ou l'autre direction, sans pour autant quitter un schéma diagonal. Au nord, qui bénéficie d'un meilleur ensoleillement, est placé un coin cultivé. Il consiste en un espace de jardin potager, avec un rangement de l'outillage à proximité, une bande de cépées comestibles en pied de façade, ainsi que des petits arbres fruitiers. A l'Est est proposé un coin causette, comme une extension de la cour de l'Avenir très proche, dont la fonction d'espace de socialisation est existante. Le mobilier est conçu pour se regrouper et un point d'eau y est placé, sous forme de fontaine sculpturale. Au Sud, un coin des échanges occupe un élargissement de la couronne piétonne, lié à l'épicerie existante «Le Marché Robin». Ce commerce initie autour de lui des activités d'échanges, des boîtes à jeux, une boîte à livres, des jeux d'échec et des bancs pour se retrouver. A l'Ouest, le coin est culturel. Par sa proximité avec l'activité existante au rez de l'Atelier 20, le mobilier urbain offre la possibilité d'afficher des expositions, mais aussi des informations liées au quartier. De grandes tables permettent d'accueillir des vernissages ou des ateliers d'activités artistiques.

Les 4 coins sont reliés entre eux par une couronne piétonne en pavés de pierres naturelles qui longe les pieds de façade au sud-est et au nord-ouest, tandis qu'elle garde une distance sur les deux autres côtés, pour laisser place à des plantations et un sol très perméable. Les pieds des arbres existants sont dégagés par aspiration, puis comblés par une solution de gravier gazon ou végétalisés. Observant l'arborisation existante, dont le mail historique a été altéré par le temps, le projet prend le parti de renforcer cette tendance, en positionnant dans les emplacements non arborisés au nord et à l'est une grande clairière en gravier stabilisé et un espace lisse en enrobé drainant, dédié aux activités ludiques et sportives. Il propose par ailleurs de compléter/augmenter la canopée actuelle en direction du centre de la place et au sud-ouest avec le Jardin Robinson. Celui-ci abrite sous les arbres des activités intergénérationnelles, un parcours d'expériences et un espace de plateformes en bois. Le sol du jardin est recouvert pour partie de gravier rond, et pour le reste en mélange de gravier et compost.

Le collège d'experts relève la richesse de la distribution spatiale des activités, qui offre une articulation intrinsèque à l'occupation de la place. Globalement, l'espace s'étire jusqu'au pied des façades ; le vœu de re-conquête des anciens axes motorisés, par l'espace central de la Place Robin, est donc réalisé. La couronne piétonne est animée par les quatre coins qui amènent des solutions de sols, d'arborisation, d'activités et de relation aux façades différenciées : la boucle existe toujours, mais elle est enrichie de nombreuses variations. Les emplacements et les thématiques des coins reprogrammées sont pertinents. Le parti pris est clair ; la qualité et le potentiel d'inclusivité du parcours intergénérationnel, des équipements et des jeux sont remarquables. Au nord-est, le vide central s'étire en deux sous-espaces décalés qui se chevauchent à l'endroit du nouvel édicule, offrant une articulation spatiale de qualité. La présence d'un nouveau bâti, qui entre en dialogue avec les deux existants, amène du changement sur la nouvelle place. Les pistes évoquées pour sa conception sont intéressantes (socle de rangement et couvert). Le projet de perméabilité des sols et de réutilisation d'éléments existants répond au cahier des charges et à son esprit.

Le collège d'experts relève les points suivants :

- L'évolution dans le temps des activités des rez des bâtiments en relation avec les quatre coins du projet est imprévisible. Pour palier au risque d'une évolution moins fertile que celle actuelle, le collège d'experts recommande de développer, en plus du travail de particularisation des espaces, une attitude générique, afin qu'ils puissent également changer d'usage si cela devait s'avérer nécessaire.

- Concernant la mobilité, le choix de faire circuler le flux des cyclistes sur la partie périphérique, au pied des façades de la couronne piétonne, interroge. Car le projet annonce d'emblée des activités intenses, aux 4 coins de la Place, avec une relation forte aux rez des bâtiments. Il existe donc un risque de conflits avec le flux des cyclistes qui traverse certaines de ces poches. Une solution différenciée du flux de mobilité douce est à étudier.

- Si l'orientation et la taille du projet de nouvel édicule sont convaincantes, sa position au sud de l'espace potager interroge. L'ombre provoquée par le couvert pourrait péjorer l'ensoleillement d'une partie de l'espace dévolu aux cultures. Une esquisse plus détaillée de la structure et du volume de cette partie bâtie du projet (socle et couvert) aurait pu dissiper cette interrogation. Elle a manqué au collège d'experts.

- L'Espace lisse au nord est une interprétation très minimale de la question du terrain de jeu de balle. Or le Jury cherche une réponse technique performante à ce sujet dont le caractère idéologique appartient plus aux usagers qu'aux auteurs du projet. La preuve que le projet résiste à la mise en place d'un terrain entièrement protégé par des protections inamovibles (grillages) pourrait permettre de soulager le maître d'ouvrage des risques d'un choix qui n'est pas encore arrêté et qui pourrait également être amené à évoluer dans le temps. Par ailleurs, la proposition des auteurs de réaliser un filet amovible est intéressante, mais elle pose des questions de réalisation concrète. Une étude technique plus poussée semble nécessaire pour prouver qu'il peut être à la fois aérien et capable de remplir ses fonctions de protection, sans nécessiter un entretien intensif.

- L'utilisation du matériau béton pour la fontaine ne fait pas l'unanimité, mais il semble possible de faire évoluer ce choix.

Pour conclure, la proposition globale du projet et son organisation interne offrent une grande fraîcheur à la Place. Toutefois, le collège d'experts recommande d'éviter de trop réinterpréter certains programmes pour satisfaire le concept, en particulier dans les domaines dont l'interprétation appartient aux usagers. Le projet est un écrin qui doit être capable d'accueillir des activités et des utilisateurs qui en feront l'usage qu'ils choisiront. En conséquence, celui-ci doit être capable de résister à des évolutions qui pourraient le modifier sans pour autant le péjorer. Les lignes ont leurs désirs, les usages ont les leurs aussi.

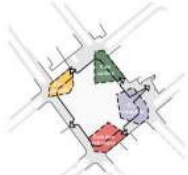
Ville de Vevey MEP Place Robin | AUX QUATRE COINS, DU MONDE

14.02.2025 - GROUPE L'ILE ROBIN / VERZONE WOODS ARCHITECTES - AUDITION FINALE

UN LIEU IDENTITAIRE

Très appréciée par les habitants, la Place Robin est le théâtre du quotidien d'un quartier cosmopolite et dynamique. À l'ombre de grands et beaux arbres, on s'y retrouve telle une extension de chez soi - non sans un brin de nostalgie. Ces qualités particulières caractérisent le projet « Aux quatre coins, du monde » pour accueillir et intégrer l'histoire, pour rassembler la multiplicité de la ville.

ON S'Y POSE !



La place s'étend de façade à façade afin de transformer les rues en espaces publics, d'ouvrir les regards et d'offrir l'opportunité. Le caractère de la rue est conservé sur le horizon supérieur de la rue Courtois pour garantir l'histoire du quartier et la collecte des déchets.

La place est un lieu de vie, accessible à tous et tous, qui s'étend jusqu'au cœur des bâtiments, dessinant une **nouvelle place**. Cette dernière s'inscrit dans un quartier pour marquer les entrées et se marquer par une ligne de rencontre. Souvent en lien avec les activités des rues de courtois, les coins de la place invitent à la pose dans des environnements singuliers. Les habitants sont encouragés à se retrouver et à partager la place de nouveaux habitants. On peut traverser la place de part en part et en diagonale, en empruntant des chemins qui ombrent les rues.

ÇA RESPIRE !



La place est habitée par un patrimoine urbain, dont le caractère doit être révisé et réinventé. Les arbres existants sont préservés et les plantations complètes pour renforcer le rôle de mouvement pour les habitants à l'entrée du quartier. Le Jardin Robinson se compose d'une frange arborée, complétée en son cœur par des arbres de moindre envergure, du feuillage composé et défilé, ajoutant et participant aux axes.

Au pied des façades de la rue des Filles, des arbres fruitiers et ornementaux, à l'ombre des bords des habitants. Le long de la façade des Pharmacies, une densité plus végétale apporte et désigne les coins de logements.

C'EST OUVERT, C'EST TOUT VERT !



Le cœur de la place est composé de deux espaces publics complémentaires : une zone d'habitat spécifique et complémentaire.

Au Nord, la **Grande Courtois**, étendue linéairement vers l'ouest, relie les deux côtés du quartier et de la ville. Elle offre un espace libre et inclut l'usage d'une habitude connue pour créer le lien. Les interventions permises et obligées créent le lien d'usage diversifié en toute saison.

Au Sud, la **Jardin Robinson** est un lieu de découverte, de contemplation, de jeu et de loisir pour tous les âges, à l'ombre de la courtois. Les arbres connus les plus, plus jeunes et moins connus, enrichissent, dessinent autour d'un espace récréatif unique. Le sol perméable assure un environnement de qualité pour le développement racinaire des arbres existants et nouveaux plants. Cette frange devient végétalisée, crée une transition douce entre les activités de la place et les usages de la rue des Pharmacies.

OXYGÈNER ET HYDRATER LE SOL !

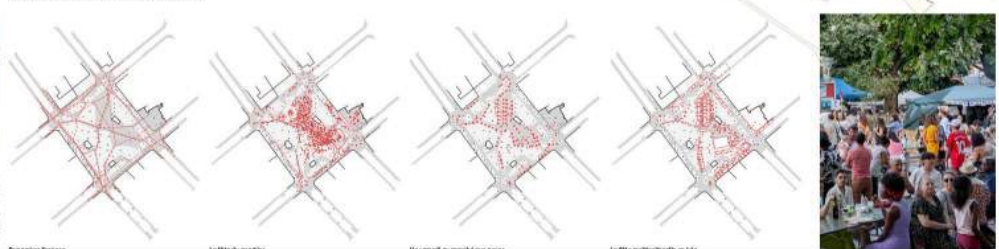


Le projet maximise la perméabilité et la porosité du sol, en facilitant l'infiltration des eaux de pluie et les échanges gazeux. Favoriser la régénération, développer le réseau racinaire, c'est améliorer la condition de vie des habitants du quartier. Au pied des arbres, un couvert végétal permet également de mieux accueillir et offrir au cœur les usages de surface.



Plan de situation
1:5000

UNE PLACE AU SERVICE DU VOISINAGE



Direction Traversée

Le fil du quartier

Un espace au service des usages

Le fil du quartier



Ville de Vevey MEP Place Robin | **AUX QUATRE COINS, DU MONDE**

14.02.2025 - GROUPE L'ILE ROBIN / VERZONE WOODS ARCHITECTES - AUDITION FINALE

VIVRE LA PLACE !

La Place Roblin. On y amène ses enfants, impatientes à l'idée de grimper sur les plateformes en bois. Les plus grands disparaissent dans les dédales du marché aux puces où se négocient les plus jolis bibelots venus d'un autre temps. Ici, au hasard, on prend le temps de se retrouver entre voisins. On joue à la pétanque, on s'improvise basketeur après s'être fait dribbler ou footballeur avec le peu d'énergie qu'il reste.

Là, on jardine, on papote, on s'entretient le devant les jeunes pousses de précieuses plantes cet hiver. Non, mais, des roses s'élèvent. Ils viennent du café où des poètes se regardent amoureux, d'un café de réalisme que leur fiction recrée, tout content et détrempé par l'eau de la fontaine. Rien n'est grave sur la Place Notre-Dame, si ce n'est sur le chemin de retour important avec la son cheval à bascule oblique pour trois francs cinquante.



LA GRANDE CLAIRIÈRE

La Grande Clonère offre une ouverture, une surface qui reçoit périodiquement manifestations et rassemblements. Au quotidien, elle accueille le pùtèc dans ses dimensions locales et ses lieux d'usage.

de Nord-Ouest, un espace libre permet la pratique de diverses activités sportives. Il se matérialise par une surface en enrobé coloré drainant sur laquelle s'inscrit subtilement un espace polyvalent de 12m x 24m dont seuls les angles sont marqués, pour identifier les limites d'un terrain dédié à une diversité de

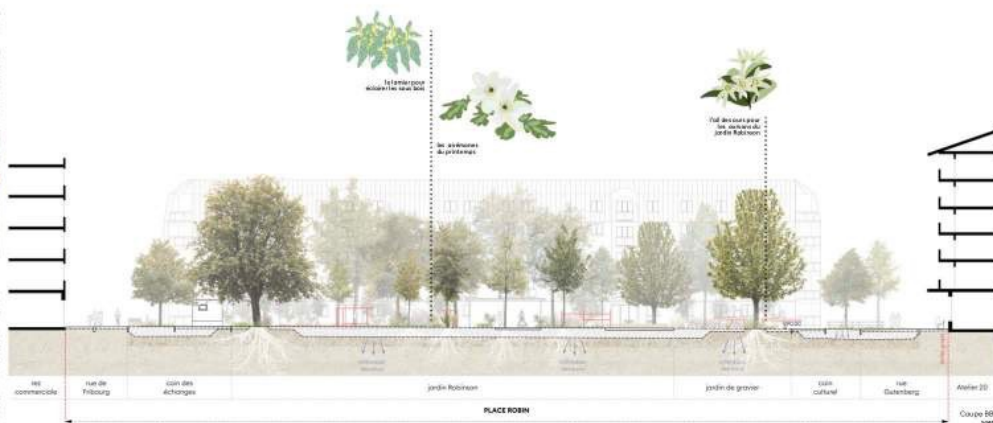
Pour anticiper les conflits d'usage, un rideau de filet pare-bâillon rétractable peut délimiter l'espace à voir. Deux petits bûts et accrochés sont sortis d'expédition dans le lac de Stocken de l'Estérel du Jardin Robinson.



LE JARDIN ROBINSON

Espace arboré et ombragé offrant un espace de fraîcheur, le jardin Roberson propose *différentes* fonctions inclusives pour toutes les générations. Un parcours en bois ludique et sportif prend appui sur les structures de tamage de la nouvelle catépie serpente l'espace. Grimper, sauter, soulever, s'étirer, se traîner s'équilibre. Deux en bois sont naturellement en contact pour multiplier les expériences.

Se coucher, le balancer, glisser. Accompagné de plateformes en bois de différents niveaux, on peut également y mener des activités plus passives, comme un cours de yoga, pique-nique en famille ou dînassier.



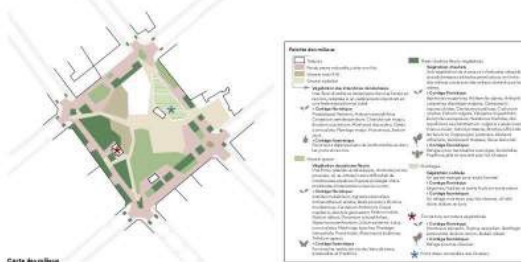
RECRÉER UN SOL VIVANT

Chaque traitement a un profil-type développé pour encourager la porosité du sol et lui redonner vie. Leur composition et leur profondeur permettent de remplir l'essence des fonctions attendues d'un sol urbain selon les différents usages, tout en respectant et s'adaptant au rétroajustage du patrimoine existant.

Le projet s'efforce de valoriser les sols existants dans la mesure du possible, afin de limiter les besoins d'apports externes en matériaux pour minimiser l'empreinte carbone du projet. Une partie des matériaux rencontrés sous les couches actuelles sera valorisée dans les profils de sol, dans une vocation d'écoulement circulaire des matériaux à l'échelle du site. Ce principe pourra être implémenté au moyen de cartographies et de mesures pour identifier les zones prioritaires à la reconstitution des sols.

Deux stratégies peuvent avoir lieu : une réimplantation perméabilisatrice par 20 cm, ou une reconstitutions du sol en profondeur (entre 50 et 100 cm). Les profils de sols proposés pourront au besoin être adaptés une fois les caractéristiques du sous-sol mieux connues (granulométrie, capacité d'édification, niveau de salinité, etc.).

Les travaux doivent absolument respecter et s'adapter au réseau racinaire en place. Une méthodologie d'intervention par séparation et la précaution d'éviter tout dommage aux racines.



INTENSIFIER L'ORDINAIRE

Le projet rend hommage à la multitude d'activités actuellement présentes sur la place, tout en les réorganisant et en simplifiant leur emprise. Le mobilier, les surfaces et les jeux sont pensés de façon plurielle afin d'éviter la singularité d'usage et d'augmenter les interactions et échanges entre usagers.



Ville de Vevey MEP Place Robin | **AUX QUATRE COINS, DU MONDE**

14.02.2005 - GROUPE L'É ROBIN / VERZONE WOODS ARCHITECTES - AUDITION FINALE



Projet

faites place !

Bureau pilote

Architecte paysagiste

approches. , Lausanne

approches. Lausanne, Pauline Jochenbein

Architecte

Ingénieur mobilité

Eclairagiste

Ingénieur environnement

Madeleine architectes, Vevey, Antoine Béguin

Team + RR&A, Lausanne, Véronique de Sépibus

Réflexion, Lausanne, Jana Krewinkel

Prona Romandie, Yverdon, Irène Birolini

Le projet affirme trois intentions : étendre la place de manière à intégrer les rues et venir chercher les entrées ; renforcer l'arborisation existante et valoriser le cœur de la place, désencombrer l'espace et réorganiser le programme, avec un objectif à toutes les échelles du projet, la polyvalence. La place est vue comme un plateau de façade à façade, avec un revêtement à dominante minérale, à savoir une grave végétalisée, en gras d'Enney, semi-perméable. Celle-ci a la capacité de se végétaliser plus ou moins intensément en fonction des usages et de la fréquentation. Le grand espace central est un lieu d'usages, un square où l'on pratique des sports qui roulent, mais aussi des jeux de ballon. En adéquation avec ce programme, une large surface est prévue en enrobé grenaillé, légèrement filtrant. Les autres usages sont disposés en périphérie, ainsi des potagers, des jeux d'eau, des places de jeux en gravier roulé, perméable. Les activités plus calmes, de rencontre et d'appropriations à proximité des rez, sont aussi installées en limites de place, avec du mobilier de séjour, bancs, tables. Les quatre rues bordant la place deviennent des chemins, parfois jardinés, notamment lorsque les rez sont habités : les pieds de façades sont aménagés en jardins d'ombre. Ce nouveau statut de chemin se lit dans l'effacement des anciennes géométries routières. Les angles de la place fonctionnent à la fois comme des entrées et des placettes plantées et aménagées, programmées en fonction des rez.

Sur la place, le patrimoine arboré existant est renforcé, à la fois par des mesures sur le sol mais aussi par de nouvelles plantations. Des arbres majeurs sont plantés au centre de la place et aux carrefours, notamment des pins choisis pour leur résistance au contexte urbain et climatique et pour leur feuillage persistant. Des arbres plus petits, avec des ports à multi-troncs, sont plantés dans de petites dépressions pour favoriser le ruissellement des eaux. Une collection d'arbustes, notamment fruitiers, choisis pour leurs qualités ornementales et gustatives, est proposée au sud. Le local abritant un transformateur est perçu comme un élément bien situé pour participer activement à l'animation et au fonctionnement de la place. Les concepteurs lui adjoignent deux pavillons latéraux, l'un froid pour le stockage, l'autre chaud pour un local de quartier, par exemple. Une logique de réemploi est aussi proposée pour le dallage de la pièce d'eau, récupéré et réassemblé, éventuellement pour fabriquer les bancs.

Le collège a apprécié la démarche pragmatique de l'équipe, avec des choix de revêtements adaptés au programme, une valorisation de ce qui est là, arbres, édicule, matériaux. Le projet est perçu comme étant conçu d'abord pour les gens et les usages : il résout bien le fréquent conflit qu'il peut y avoir entre durabilité et cohésion sociale, sans pour autant générer trop de coûts d'accompagnement. Entre les deux dialogues, le projet s'est affirmé tout en gardant le cap, dans une forme de simplicité et d'efficacité. Les différentes animations s'insèrent dans une composition végétale généreuse et adaptée, avec des jardins en pied de façades, des arbres majeurs à feuillages persistants, des arbustes ornementaux et/ou fruitiers. Il assume la double identité de la place, en gardant certains éléments historiques – maintien de la couronne plantée, marquage des angles, cœur central ouvert – tout en déclinant des caractéristiques du jardin – sols semi perméables, plantations diversifiées, jardins potagers et d'ombre... En cela, il s'avère complémentaire des cœurs d'îlots prévus pour les nouveaux immeubles du quartier, dotés de servitudes publiques pour favoriser leur végétalisation. Le gain lié au maintien de l'édicule plutôt qu'à l'ajout d'un nouveau volume bâti fait également partie des propositions appréciées et cohérentes avec le principe de réemploi. Ce projet offre une grande liberté de mouvement et d'accès à la place Robin, avec une réelle liberté de parcours et d'usages. Chaque usagère et usager pourra s'y sentir à l'aise et en sécurité.

faites place !

oyez oyez, faites place !

place au nouvel aménagement, le résultat d'un dialogue entre citoyens et spécialistes, une proposition qui tire parti de la richesse des usages et des appropriations existants en offrant de nouveaux équilibres programmatiques et environnementaux.

clins d'œil à l'histoire et à la géographie sont au rendez-vous ... évocation du passé industriel de plan-dessus et de la veveysse, réemploi d'éléments du site, valorisation du transformateur électrique en pavillon de quartier.

polyvalente et fonctionnelle, la place renforce sa fonction d'extension de la sphère privée du quartier et devient piétonne !

jeux divers et variés, potagers, grands espaces appropriables et propices au rassemblement sont au cœur du projet ...

veveysannes, veveysans faites place à ce nouvel écrin de verdure qui vous offre confort et fraîcheur pour les années à venir ...



rues hydrauliques (1908)



histoire de constructions industrielles et urbanisme (1884-1908)

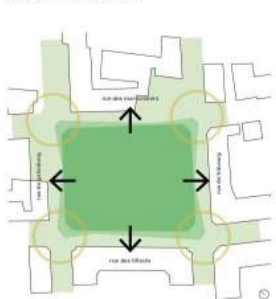


ville de vevey map place robin - août 2024, étude d'urbanisme 2025

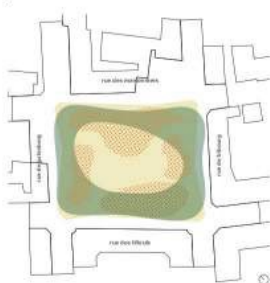
approches. team+ Madeleine prona extension

faites place !

étendre, lisser
soigner les transitions



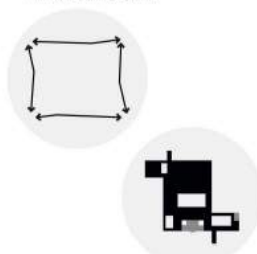
renforcer l'arborisation
et l'équipement en périphérie
pour valoriser le centre



désencombrer, clarifier
réorganiser, associer



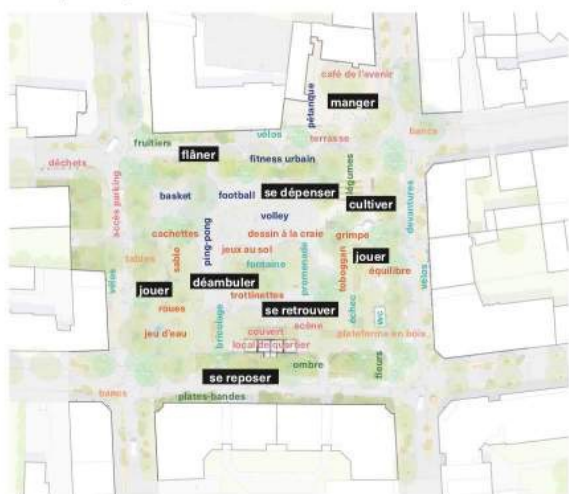
mettre en place
des lignes brisées pour créer
une nouvelle identité piétonne



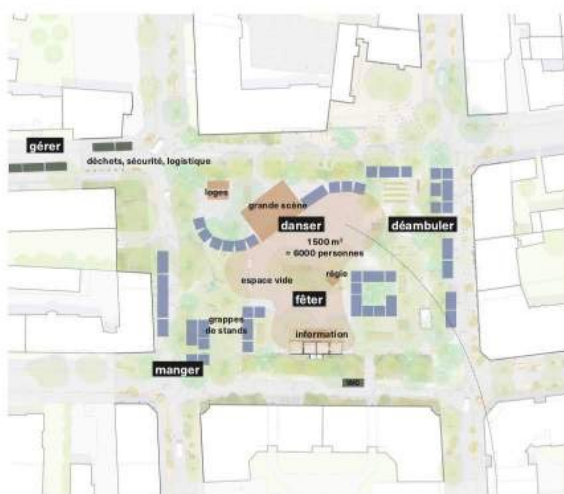
mettre en place
un système orthogonal pour apporter
un sentiment de calme et d'ampleur



la vie de quartier au quotidien ...



... et durant le week-end de la fête multiculturelle



place à la mobilité active

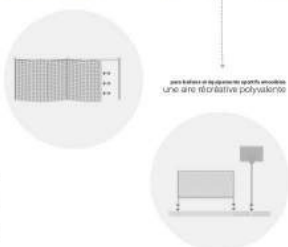
reorganiser
les circulations du quartier



tenir compte des lignes de flux piétonnes
et inciter les cyclistes à rejoindre



mettre en place
un système orthogonal pour apporter
un sentiment de calme et d'ampleur



faites place !



le chemin de l'bourg



le jardin d'intérieur		le balcon de quartier	
à partir de 100 €	à partir de 100 €	à partir de 100 €	à partir de 100 €

Downloaded from <http://ajph.org/> at University of California, San Diego on June 11, 2015

le jardin gourmand

Les jeux à l'ombre des arbres

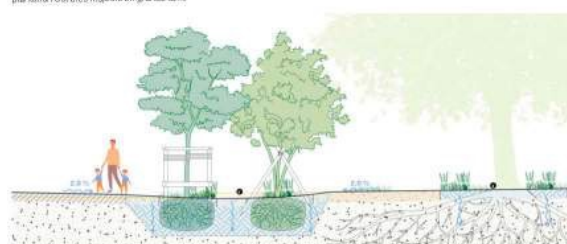


anticiper le renouvellement et renforcer l'arborisation

à proximité des sites existants
plantation d'arbres majeurs en petite taille



plantation d'arbres matures en grande taille.



réutiliser certains matériaux



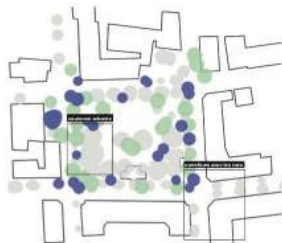
composer avec certains équipements

faites place !

l'arborisation et la végétalisation
renforcées au gré des saisons

stratégie haute

• arborisation
• végétalisation / plantation



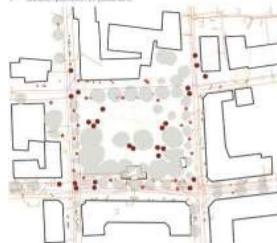
stratégie basse

• arborisation
• végétalisation



stratégie de plantation en fonction des arbres existants et des réseaux

• arbres existants : plantation en grande taille
• arbres existants : plantation en petite taille
• arborisation : plantation en petite taille



couverture de canopée

2020 34,5 %

2025 56,5 %

2030 78,5 %

2035 90,5 %

2040 98,5 %

2045 100 %

2050 100 %

2055 100 %

2060 100 %

2065 100 %

2070 100 %

2075 100 %

2080 100 %

2085 100 %

2090 100 %

2095 100 %

2100 100 %

2105 100 %

2110 100 %

2115 100 %

2120 100 %

2125 100 %

2130 100 %

2135 100 %

2140 100 %

2145 100 %

2150 100 %

2155 100 %

2160 100 %

2165 100 %

2170 100 %

2175 100 %

2180 100 %

2185 100 %

2190 100 %

2195 100 %

2200 100 %

2205 100 %

2210 100 %

2215 100 %

2220 100 %

2225 100 %

2230 100 %

2235 100 %

2240 100 %

2245 100 %

2250 100 %

2255 100 %

2260 100 %

2265 100 %

2270 100 %

2275 100 %

2280 100 %

2285 100 %

2290 100 %

2295 100 %

2300 100 %

2305 100 %

2310 100 %

2315 100 %

2320 100 %

2325 100 %

2330 100 %

2335 100 %

2340 100 %

2345 100 %

2350 100 %

2355 100 %

2360 100 %

2365 100 %

2370 100 %

2375 100 %

2380 100 %

2385 100 %

2390 100 %

2395 100 %

2400 100 %

2405 100 %

2410 100 %

2415 100 %

2420 100 %

2425 100 %

2430 100 %

2435 100 %

2440 100 %

2445 100 %

2450 100 %

2455 100 %

2460 100 %

2465 100 %

2470 100 %

2475 100 %

2480 100 %

2485 100 %

2490 100 %

2495 100 %

2500 100 %

2505 100 %

2510 100 %

2515 100 %

2520 100 %

2525 100 %

2530 100 %

2535 100 %

2540 100 %

2545 100 %

2550 100 %

2555 100 %

2560 100 %

2565 100 %

2570 100 %

2575 100 %

2580 100 %

2585 100 %

2590 100 %

2595 100 %

2600 100 %

2605 100 %

2610 100 %

2615 100 %

2620 100 %

2625 100 %

2630 100 %

2635 100 %

2640 100 %

2645 100 %

2650 100 %

2655 100 %

2660 100 %

2665 100 %

2670 100 %

2675 100 %

2680 100 %

2685 100 %

2690 100 %

2695 100 %

2700 100 %

2705 100 %

2710 100 %

2715 100 %

2720 100 %

2725 100 %

2730 100 %

2735 100 %

2740 100 %

2745 100 %

2750 100 %

2755 100 %

2760 100 %

2765 100 %

2770 100 %

2775 100 %

2780 100 %

2785 100 %

2790 100 %

2795 100 %

2800 100 %

2805 100 %

2810 100 %

2815 100 %

2820 100 %

2825 100 %

2830 100 %

2835 100 %

2840 100 %

2845 100 %

2850 100 %

2855 100 %

2860 100 %

2865 100 %

2870 100 %

2875 100 %

2880 100 %

2885 100 %

2890 100 %

2895 100 %

2900 100 %

2905 100 %

2910 100 %

2915 100 %

2920 100 %

2925 100 %

2930 100 %

2935 100 %

2940 100 %

2945 100 %

2950 100 %

2955 100 %

2960 100 %

2965 100 %

2970 100 %

2975 100 %

2980 100 %

2985 100 %

2990 100 %

2995 100 %

3000 100 %

3005 100 %

3010 100 %

3015 100 %

3020 100 %

3025 100 %

3030 100 %

3035 100 %

3040 100 %

3045 100 %

3050 100 %

3055 100 %

3060 100 %

3065 100 %

3070 100 %

3075 100 %

3080 100 %

3085 100 %

3090 100 %

3095 100 %

3100 100 %

3105 100 %

3110 100 %

3115 100 %

3120 100 %

3125 100 %

3130 100 %

3135 100 %

3140 100 %

3145 100 %

3150 100 %

3155 100 %

3160 100 %

3165 100 %

3170 100 %

3175 100 %

3180 100 %

3185 100 %

3190 100 %

3195 100 %

3200 100 %

3205 100 %

3210 100 %

3215 100 %

3220 100 %

3225 100 %

3230 100 %

Projet

BIVIS VICUS

Bureau pilote

Architecte paysagiste

L'Atelier du Paysage, Lausanne

L'Atelier du Paysage, Lausanne, Vanessa Réchautier-Zingg

Architecte

xy-ar.ch, Lausanne, Amélie Poncét

Ingénieur mobilité

Dynam.O2, Lausanne, Timothée Vincent

Ingénieur civil

Arc génie civil, Monthey, Christophe Alter

Ingénieur environnement

Ecscan, Lausanne, Jérôme Duval

Ce projet propose une réinterprétation identitaire et historique de la Place Robin, en renforçant l'idée d'un vaste espace ouvert, convivial et perméable, doté d'une couronne d'arbres et animé par une fontaine centrale. Il s'appuie sur une approche territoriale révélant une percée paysagère sur le coteau de Corsier. Le mail d'arbres régulier ceinturant un vide central, se transforme en clairière vivante, riches d'espaces diversifiés, du plus calme au plus animé, répondant aux besoins de chacun, à l'ombre de plus de 40 nouveaux arbres.

Le centre de gravité de la place Robin est déplacé en direction de l'angle sud-est, se rapprochant de l'axe de mobilité douce de la rue de Fribourg, de la cour de l'Avenir et des rez-de-chaussée actifs. Cette nouvelle centralité est délimitée par une boucle roulable, décalée par rapport à la structure historique, s'entrelaçant dans la couronne arborée en place. L'espace central revêtu de concassé est équipé d'assises en bois, d'un cadre pour la pétanque, de bacs potagers et de différents jeux favorisant la rencontre, placés sous les arbres pour maintenir la polyvalence d'usages du cœur de la clairière. Le terrain multisport et le terrain de basket sont vus comme des dispositifs suffisamment transparents pour s'inviter et occuper une part de cet espace central partagé.

Sur le modèle de l'oignon, la boucle est doublée, sur tout son côté extérieur, d'une longue bande de gravier accueillant des équipements de jeux pour enfants, elle-même bordée d'un massif arbustif créant un filtre vis-à-vis de la rue des Marronniers et de la rue Gutenberg. Ce dispositif végétal s'étend même au-delà de celle-ci jusqu'aux fronts bâtis occupés par des logements, créant une ambiance plus densément végétalisée. Trois pastilles plantées se détachent de ce système pour marquer l'entrée dans la zone piétonne aux angles nord, sud et ouest. Plusieurs chemins rayonnants relient la promenade périphérique à la boucle centrale. Une longue fontaine est placée au cœur de la place, vecteur de fraîcheur et d'animation, proposant une réinterprétation contemporaine du motif de l'eau présent depuis l'origine.

Le collège d'experts est étonné de la forte évolution du projet, en particulier la disparition de la plateforme et l'abandon des formes organiques qui organisaient la place et les activités en différents sous-espaces. Il relève les qualités de la nouvelle proposition asymétrique, offrant une diversité d'espaces et d'ambiances, cherchant à répondre aux besoins spécifiques des utilisateurs. La gradation des usages qui s'opère d'un bout à l'autre de la place, des plus animés à l'angle sud-est, vers plus de calme et de confidentialité au nord-ouest, permet la tenue d'activités simultanées avec des groupes sociaux différents sans conflits d'usages. Cependant, la proposition aurait pu différencier les ambiances de manière moins programmatique pour promouvoir un continuum flexible d'activités variées au cours de la journée et pour différents profils de personnes. Par exemple, une place importante est réservée exclusivement aux jeux d'enfants, réduisant les possibilités d'appropriation de cet espace pour d'autres groupes sociaux.

Le collège d'experts relève un certain déséquilibre de l'espace, convergent autour de la Cour de l'Avenir, où l'espace est traité de manière très ouverte sur la rue de Fribourg. L'absence d'éléments marquant l'entrée sur la place génère un risque de conflits entre piétons et cyclistes.

Il peine à comprendre le statut de la boucle, en particulier sa portion qui traverse la place, vue comme un dédoublement du cheminement périphérique. Le dessin manque de poésie, fixe l'espace central avec beaucoup de rigidité. L'idée de la diagonale et sa dimension territoriale semblait prometteuse, mais ne se vérifie pas dans la proposition, celle-ci étant notamment interceptée par le terrain de sport.

La proposition de végétaliser fortement le nord et l'est reste dépendante des rez-de-chaussée en leur état actuel. La rue Gutenberg et la rue des Marronniers sont traitées comme un « arrière » de place, avec le risque de créer des espaces sans véritable fonction, peu visibles et donc plus facilement dégradés.

Le collège salue l'attitude conservatrice concernant les édifices existants, mais regrette l'absence de couvert. Il relève que la serre proposée est hors périmètre et que son implantation n'est pas souhaitée sur la place. Il est regrettable de constater l'obstination du projet à vouloir déborder du périmètre en investissant la cour de l'Avenir, qui plus est en voulant la détourner de sa fonction initiale de terrasse de bistrot (fonction que le quartier souhaite conserver et développer).

L'arborisation ambitieuse répond aux attentes et l'image de la clairière séduit. L'intégration de la culture sous différentes formes est intéressante, mais la position de la terrasse culturelle, en marge de la place, ne convainc pas.

Ville de Vevey MEP Place Robin - BIVIS VICUS
Audition finale

Histoire et espaces publics

- Le quartier Plan Châssé, situé au nord-ouest de la commune de Vevey présente un caractère historique avec ses bâtiments anciens, ses rues étroites et ses jardins.
- Le quartier est caractérisé par un relief marqué par des pentes fortes et des courbes.
- La place Robin est un espace public de grande importance. Elle est située au cœur du quartier et est entourée de bâtiments anciens.
- Le réaménagement de la place Robin est un projet de grande importance. Il vise à améliorer l'espace public et à créer un lieu de rencontre pour les habitants.
- La place est un espace public de grande importance. Elle est située au cœur du quartier et est entourée de bâtiments anciens.
- L'aspect du paysage de la place Robin est un élément important du projet. Il vise à améliorer l'espace public et à créer un lieu de rencontre pour les habitants.



Une pièce structurante pour le paysage



- Proximité de la gare de Vevey
- Les collines viticoles au nord-ouest
- Le terrain vert et boisé du nord-est
- Les voies ferrées et le Lac Léman au sud
- La place Robin, espace public au cœur du quartier

La place Robin au cœur du quartier



- Espace public, lieu de rencontre au cœur du quartier
- Une place structurante pour le quartier
- Une place structurante pour le quartier

Un centre actif



- Plusieurs commerces, services et activités
- Nouveaux commerces, services et activités
- Quelques restaurants, bars et cafés
- Des associations et groupes actifs
- Et des espaces publics à venir

Une diagonale importante



- Une place au cœur d'une diagonale de mobilité douce
- Une place au cœur d'une diagonale de mobilité douce
- Un boulevard au cœur d'une diagonale de mobilité douce
- Un boulevard au cœur d'une diagonale de mobilité douce

Concept

Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



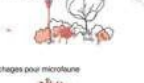
Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents

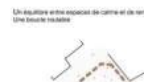


Concept

Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Concept

Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Concept

Une place qui se connecte aux axes adjacents



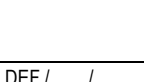
Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents



Une place qui se connecte aux axes adjacents

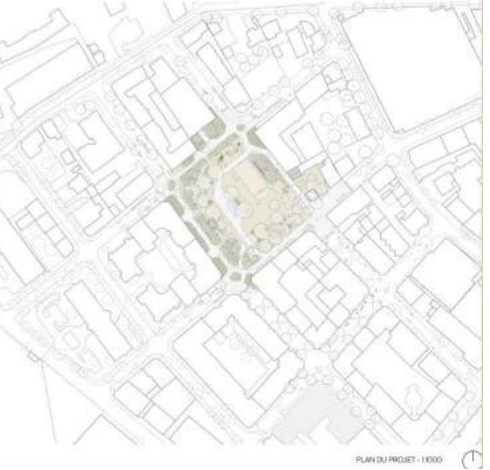
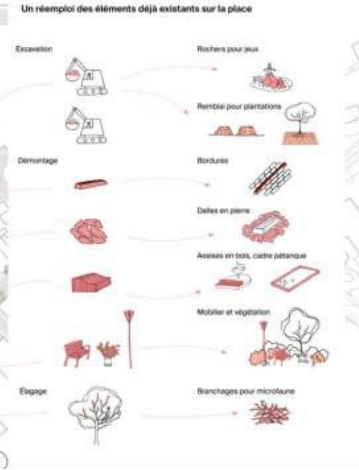
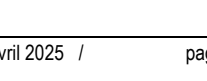


Une place qui se connecte aux axes adjacents



L'impulsion donnée par la place Robin

- Mettre en œuvre des projets de mobilité douce
- Mettre en œuvre des projets de mobilité douce
- Mettre en œuvre des projets de mobilité douce
- Mettre en œuvre des projets de mobilité douce



Ville de Vevey MEP Place Robin - BIVIS VICUS

Audition finale

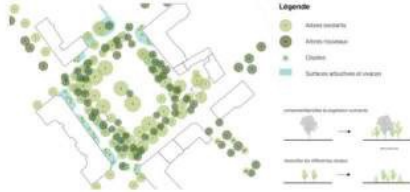


Une végétation à strates diversifiées

Trésorier pour le renouvellement de la cartouche existante

Paetia virgata Swinhöfer avec des marques rouges et/ou adaptations au changement climatique

Diversifier les strates de la végétation avec des arbres en espèces, des arbustes et des surfaces herbacées pour enrichir et favoriser la biodiversité.



Une place perméable

Maximiser la surface perméable de la place.
Choisir des revêtements de surface perméables, notamment de

Gestion des eaux de surface permettant d'intégrer les eaux de ruissellement.
Conduire les eaux vers les stations d'épuration.

Récupérer les eaux de toiture pour l'arrosage des jardins potagers

1. *Chlorophyll a* (Chl a) is the primary photosynthetic pigment in most plants and algae. It is a green pigment that absorbs light energy in the blue and red regions of the visible spectrum. Chl a is essential for the light-dependent reactions of photosynthesis, where it converts light energy into chemical energy in the form of ATP and NADPH.



Une place accessible et confortable pour la mobilité douce

Circulation T21 possible aux angles de la pièce

Des places de stationnement vélos aménagées aux entrées de la place afin de libérer les surfaces utiles.

Des places de stationnement sont disponibles au
Rue de Fribourg (entre stations/voies)
Accès autorisé des véhicules handicapés

Accès véhicules d'urgence gratuits
 01 47 37 37 37



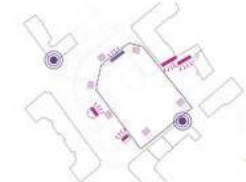
Une place activée par la culture et l'art

Un mur d'appréhension se dresse sur l'un des deux côtés du terrain de foot, offrant un aspect d'impression forte aux habitants.

Des modèles analogues peuvent être placés devant les deux espèces suivantes (La Roche et al. 1988):

Une touche pétrolière offerte à pleins, accompagnée de notes en lettres pour sculpter et réviser l'art.
Les mots des adresses et téléphones sont à disposition pour la réalisation de business.

Les murs des écoles et bâtiments sont à disposition pour la réalisation de fresques.



Plan d'ensemble



PLAN - 1:200

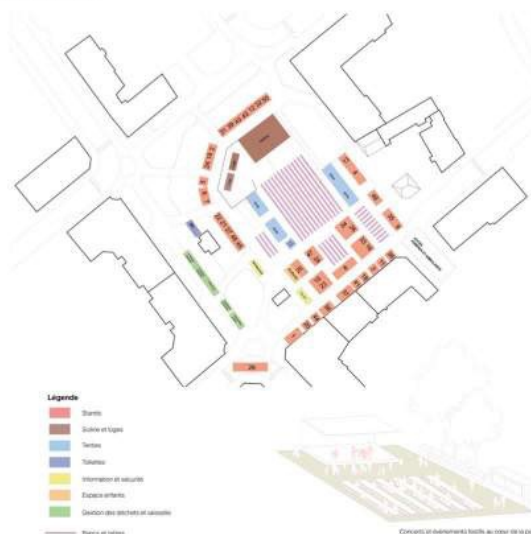
Ville de Vevey MEP Place Robin - BIVIS VICUS

Audition finale

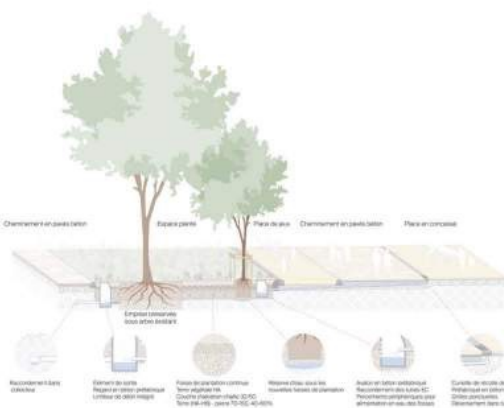
Plan de l'arborisation



La fête multiculturelle



Coupe de gestion des eaux pluviales



Animation, partage et convivialité



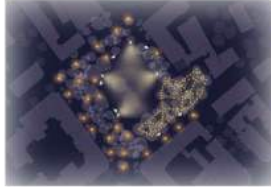
COUPE A-A RUE DE FROBOURG / GUTENBERG - 1:150

Ville de Vevey MEP Place Robin - BIVIS VICUS
Audition finale



Des éclairages adaptés aux usages

Espace festif avec des guirlandes à l'été de la place.
Des feux d'été, la nuit de la place.
Un éclairage d'ambiance pour les événements.
Des spots pour la mise en valeur des bâtiments.
Eclairage adapté au plan terrain de la ville de Vevey.



Légende



Des usages diversifiés pour tous

Intégration des activités et projets communs des habitants (participatif).
Espace polyvalent ouvert pour des événements (marchés, sports, culture et marchés).
Une place intégrée à la ville, inclusive, viable et adaptée pour tous et tous.



Jour de table, tout terrain, grande...

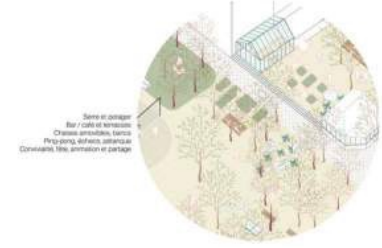
Bancs, deux tables, commodes...

Terrains de jeux, petits, grands...

Place de jeux, petits, grands, enfants...

Place de jeux, petits, grands, enfants...

Vue d'ensemble

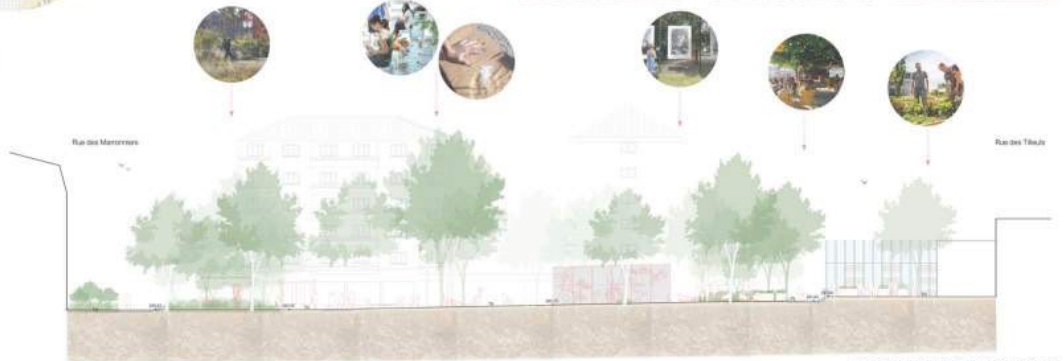


Jeux, loisirs et amusement



Bancs / fontaine
Table de jeu, table
Jeux d'eau et rafraîchissement
Chaises amovibles
Appropriation, appropriation et partage

Place de jeux
Activités et jeux
Pavé d'été / jeu d'expression
Bancs et tables de jeu, table
Rafraîchissement et partage



COUPE 5-6 RUE DES MARCONNIERS - DES TILLEULS - 1:150



Ville de Vevey

Service urbanisme et mobilité

Simplon 16

1800 Vevey

Réaménagement de la Place Robin
Mandats d'étude parallèles
d'architectes et/ou d'architectes paysagistes
à un degré en procédure sélective